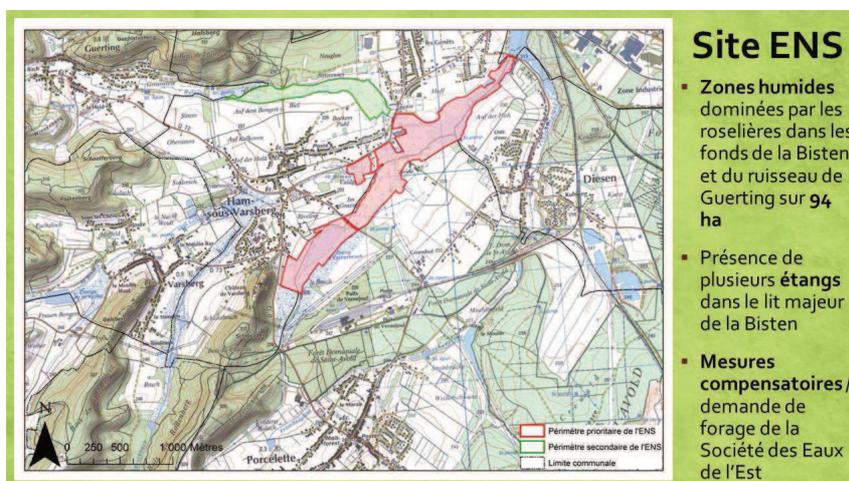


des ENS et l'intérêt du site en mairie d'Ham-sous-Varsberg le 21 octobre 2009 en présence des maires des 3 communes, des conseillers généraux du Canton de Boulay-Moselle et de Saint-Avold. Cette présentation a marqué le lancement d'une étude de faisabilité d'un projet de préservation du site ENS. A l'issue de ce travail ont été établis 3 fiches stratégiques (1 par commune). De plus, un inventaire préliminaire ornithologique du marais a été réalisé par le CEN Lorraine lors de la saison de reproduction 2010 afin d'apporter des informations naturalistes sur le site. Ce document a été mis à disposition d'ESOPE pour intégration dans les données à prendre en considération dans la conduite de l'étude.

### Présentation de l'étude :

Christelle Jager décrit la mission engagée début mars 2013.



**Mr Kremer** demande quelles sont les interventions prévues sur le zonage vert (abords du ruisseau de Guerting). **Mlle Jager** précise que le site ENS est divisé en deux zonages (vert et rouge, selon le CCTP fourni par le maître d'ouvrage). Le périmètre rouge correspond au zonage qui devait être étudié en priorité et le vert de manière secondaire. Dans le cadre de l'étude, les deux périmètres seront étudiés selon la même démarche et forment de ce fait une seule et même entité d'investigation.

## Diagnostic environnemental, plans de gestion et d'aménagement Site ENS « Marais de la Ferme de la Heide »

**COLLECTE ET ANALYSE DES DONNEES EXISTANTES**

- Acquisition, collecte et analyse des données existantes
  - ↳ Bilan des connaissances actuelles concernant le site ENS
- Enquête locale (rencontre des acteurs locaux)
  - ↳ Bilan des usages, éventuelles problématiques à traiter et synthèse des attentes des acteurs locaux



**INVENTAIRES ET MESURES DE TERRAIN**

- Investigations et mesures sur le terrain :
  - Inventaire floristique et phytosociologique
  - Inventaire avifaunistique
  - Inventaire herpétologique
  - Inventaire entomologique
  - Inventaire des chiroptères et mammifères terrestres (Neomys)
- ↳ Décrire la biodiversité du site ENS
- Analyse du fonctionnement hydraulique de la zone humide



→ TOME 1 : DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL

**PLAN DE GESTION**

- ↳ Définition et planification de la gestion conservatoire du site ENS pour 6 ans

→ TOME 2 : PLAN DE GESTION

**PLAN D'AMÉNAGEMENT**

- Volet aménagement
  - ↳ Organisation des déplacements sur le site ENS
  - ↳ Cadrage des équipements à installer sur le site ENS sur 12 ans
- Volet interprétation
  - ↳ « Apprendre à lire l'histoire des paysages du site ENS »



→ TOME 3 : PLAN D'AMENAGEMENT

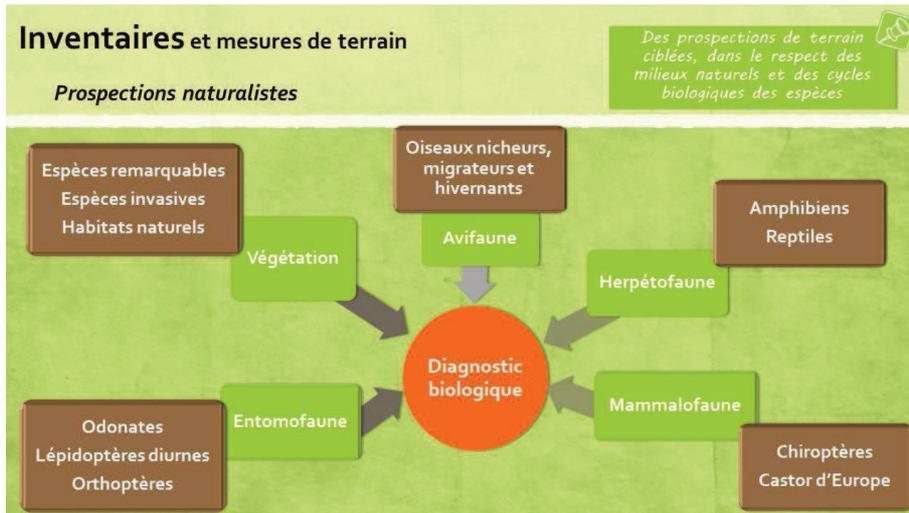
**Collecte et analyse des données existantes**

*Une valorisation des connaissances existantes et une optimisation des recherches à mener*

- **Données relatives au milieu naturel**
  - Contact de différentes structures pour la collecte des données biologiques (DREAL, ONEMA, ...)
  - Synthèse des données et orientation des prospections de terrain
- **Éléments socio-culturels et socio-économiques**
  - Exploitation des documents de planification (DTA des Bassins Miniers Nord Lorrains, SCOT de Rosselle, SAGE du Bassin Houillier)
  - Analyse des documents d'urbanisme des 3 communes (Ham-sous-Varsberg, Porcellette et Diesen)
  - Etude des cartographies anciennes et des ouvrages historiques
  - Etude des photographies aériennes historiques
  - Observations sur le terrain (usages, activités, approche paysagère, ...)
- **Enquête locale** (liste à établir ensemble en fin de réunion)

**Mr Thiel** propose de se rapprocher du BRGM afin de faire le bilan des données disponibles concernant la problématique minière et le suivi des niveaux d'eau. Il précise également que les effondrements récents (années 1980) ont engendré la création de 2 des étangs du site ENS.

**Mr Beck** indique qu'une étude exhaustive et récente sur les zones humides a été réalisée pour le compte du SCOT du Val de Rosselle en collaboration avec le SAGE. Elle montre que le marais de la Heide existait déjà il y a fort longtemps même si les étangs de la Heide et de l'Escherbruch sont apparus plus récemment et ce suite à l'exploitation minière.



### Inventaires et mesures de terrain

*3 passages sur le terrain (mai, juin/juillet et août/septembre) en fonction du développement des espèces sauvages*

**Compartiment végétal**

À gauche, une boîte marron liste : Espèces remarquables, Espèces invasives, Habitats naturels.

À droite, une photo d'une plante jaune (Solidage du Canada) avec la légende : *Solidage du Canada, espèce invasive bien présente sur le site ENS* (photo ESOPE).

En bas à droite, une carte intitulée 'ENS "Marais de la Ferme de la Heide" - Cartographie des habitats naturels' avec une légende colorée et des informations de copyright.

Exemple de cartographie des habitats naturels

- Cartographie des habitats naturels (unités de végétation)
- Recherche et cartographie des espèces végétales

### Inventaires et mesures de terrain

*Des prospections de terrain menées selon le cycle biologique des oiseaux (hivernage, migration et nidification)*

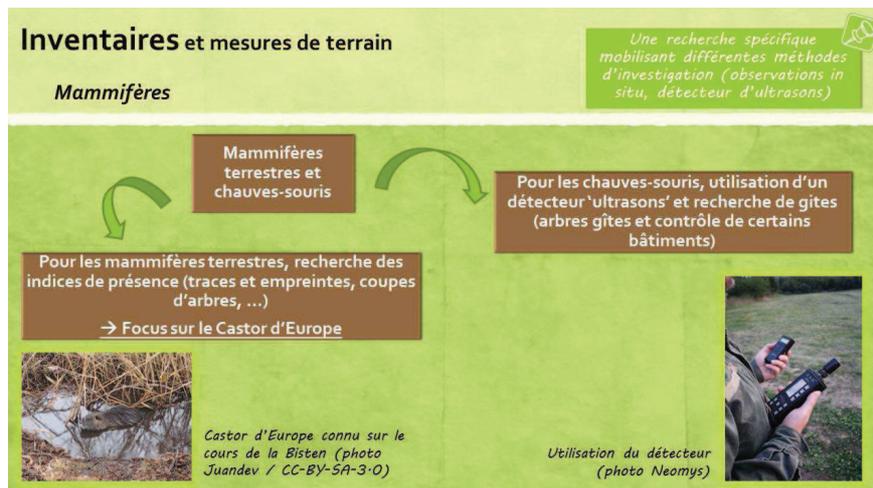
**Avifaune**

Le diagramme illustre deux méthodes de prospection :

- Protocole I.P.A.** (2 sessions de 2 matinées) et prospections complémentaires pour recenser l'avifaune nicheuse (journées et nocturnes). Une photo d'un observatoire est accompagnée du texte : *L'observatoire de l'étang de l'Escherbruch sera mis à profit pour l'étude des oiseaux* (photo ESOPE).
- Parcours pédestre** (6 passages), pour recenser l'avifaune migratrice et/ou hivernante. Une photo d'un Busard des roseaux est accompagnée du texte : *Le Busard des roseaux est un rapace emblématique des zones humides dont la présence est connue sur le marais* (photo A. Mikolajewski/CC-BY-SA).



Le positionnement des plaques à reptiles devra être discuté avec les élus municipaux en raison de la fréquentation locale importante de certains secteurs du site ENS. **Mr Kunzler** propose que les plaques soient équipées d'un texte explicatif afin de limiter les risques de vandalisme pour les personnes étant simplement curieuses de savoir à quoi correspondent ces plaques.



**Mr Kunzler** indique que des informations concernant le Castor d'Europe pourront être obtenues auprès de Mr René Nidercorn, spécialiste du Castor au GECNAL.

Concernant les chauves-souris, **Mr Hayotte** propose de se rapprocher de la CPEPESC Lorraine, de nombreux sites étant suivis sur le territoire pour ce groupe biologique.

### Inventaires et mesures de terrain

*Trois passages entre mai et août sur de transects prédéfinis et recherches ciblées (Agrion de Mercure et Cuivré des marais)*

**Insectes**

Odonates  
Lépidoptères diurnes  
Orthoptères

*Agrion de Mercure, espèce à rechercher dans les ruisseaux et fossés du site ENS*

*Conocéphale des roseaux, sauterelle discrète qui vit dans les formations végétales des zones humides*

*Cuivré des marais, espèce remarquable à rechercher*

### Inventaires et mesures de terrain

*Des mesures de terrain saisonnières visant à compléter les données compilées dans les documents existants*

**Analyse du fonctionnement hydraulique**

- Analyse et description du contexte de la vallée de la Bisten  
→ Recueil de données
- Description du fonctionnement du site ENS  
→ Recueil de données  
→ Observations de terrain  
→ Enquête locale
- Evaluation qualitative des capacités épuratoires du marais

### Diagnostic environnemental

*Une démarche progressive déclinant rigoureusement le guide méthodologique national de l'ATEN (2006)*

Le contexte culturel et socio-économique

L'environnement et le patrimoine naturel : description et évaluation

L'intérêt pédagogique

La valeur du site ENS et les enjeux de conservation

COPIL 2 / septembre 2013  
Présentation du diagnostic environnemental du site ENS

**Tome 1**

## Plan de gestion

Fiche G3	Demande d'exonération de la taxe foncière d'une propriété non bâtie (TFPNB)
Objectif du plan	Modification du taux d'imposition foncière des terrains communaux situés en zone humide
Objectif opérationnel	Exonération de la taxe foncière des terrains communaux en zone humide
Résultat attendu	Allègement de la taxe foncière des terrains en cours d'acquisition par la commune
Mesures publiques	Gestion en régie interne au niveau de la commune
Maîtrise d'œuvre	Pas de maîtrise d'œuvre nécessaire
Intervenants mobilisables	- Gestion en régie interne avec un appui technique du technicien rière du SIANA - Service des impôts
Éléments	Habitats préexistants
biologique(s) visé(s)	Tous les éléments biologiques du site ENS
Zone d'intervention	Parcelles en cours d'acquisition par la commune (40 parcelles, s.z. Su, Ha)

**Objectifs à long terme**

**Objectifs du plan**

**Opérations de gestion**  
(travaux uniques, travaux d'entretien ou de maintenance, gestion administrative, suivis écologiques, ...)

**Planification**

**Programmation :**  
plan de travail sur 6 ans et plan de travail annuel

**COPIL 3 / décembre 2013**  
Validation du diagnostic environnemental + présentation pistes de gestion et d'aménagement du site ENS

**Tome 2**

## Plan d'aménagement

- **Aménagement :**  
Valorisation du Sentier du Marais
- **Interprétation :**  
Apprendre à lire l'histoire des paysages du site ENS « Marais de la Ferme de la Heide »  
→ Elaboration d'un fond culturel commun autour des paysages du site et de leur histoire

**Objectifs à long terme**

**Objectifs du plan**

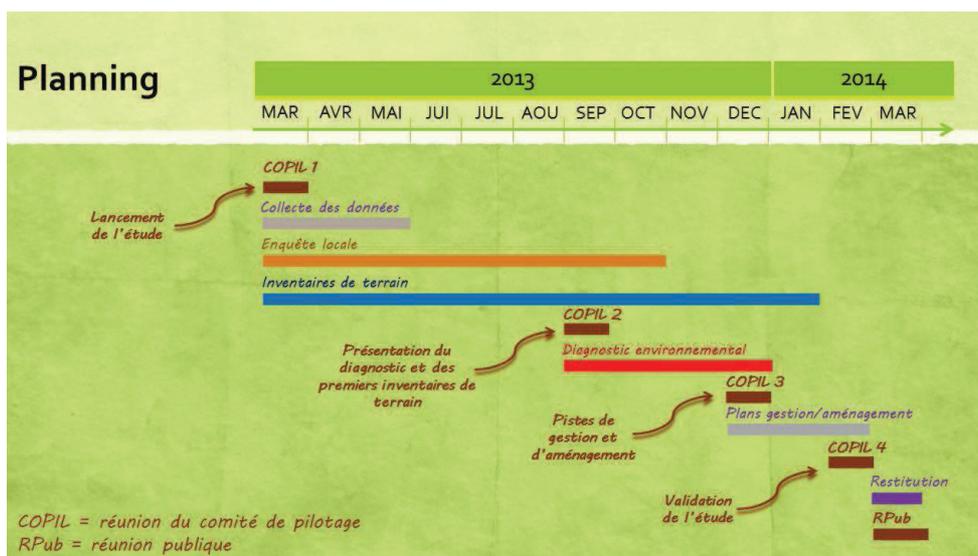
**Opérations d'aménagement**  
(aménagement, travaux d'entretien ou de maintenance, gestion administrative, suivis de la fréquentation, ...)

**Planification**

**Programmation :**  
plan de travail sur 12 ans et plan de travail annuel

**COPIL 3 / décembre 2013**  
Validation du diagnostic environnemental + présentation pistes de gestion et d'aménagement du site ENS

**Tome 3**



Concernant le planning, il convient de prendre en considération l'échéance des élections municipales en mars 2014 et l'obligation de réserve des élus en amont de ces élections. **Mr Beck** précise que la date officielle dont il convient de tenir compte est le 1<sup>er</sup> septembre 2013. En conséquence et après discussion entre les élus, il est décidé que la réunion publique envisagée en fin de mission soit avancée au mois de juillet 2013. Cette réunion publique correspondra à une réunion intermédiaire qui aura comme objet de présenter la démarche engagée par les 3 municipalités sur le marais en termes de gestion et d'aménagement ainsi que les premiers résultats des études de terrain concernant la biodiversité.

En termes de communication, il est convenu que chaque commune définira sa propre démarche de communication concernant l'organisation de la réunion publique, que ce soit par le biais d'un article dans la presse, sur le site internet des communes ou par le biais des bulletins municipaux.

**Mr Muller** pose deux questions concernant les futurs résultats de l'étude :

- que se passera-t-il si les études montrent que le site ENS ne présente pas de réel intérêt écologique ?
- dans le cas où le Crapaud vert et le Pélobate brun seraient identifiés sur le site ENS, quels seraient les surcoûts de la prise en compte de ces espèces dans la démarche d'aménagement du site ENS ?

**Mr Hayotte** répond à ces interrogations en précisant que la zone a déjà fait l'objet d'une pré-étude de l'avifaune (étude CEN Lorraine en date de 2010) et que cette étude a permis de mettre en évidence les potentialités de la zone et son intérêt pour les populations d'oiseaux. Les nouveaux inventaires viendront renforcer et compléter cette première approche biologique. Pour ce qui est du Pélobate et du Crapaud vert, leur présence, si elle est avérée sur le site ENS, n'impliquera pas d'aménagements particuliers dans le cadre de l'ouverture du site au public dans la mesure où ces aménagements ne correspondent pas à des travaux de type ZAC ou zone industrielle.

## Répartition des tâches avec le maître d'ouvrage

Actions	Détails des actions	Maître d'ouvrage	ESOPE
Organisation des comités de pilotage et de la réunion publique	Fixe la date et réserve la salle	x	
	Proposition d'un ordre du jour		x
	Rédaction et envoi des invitations	x	
	Fourniture et installation du matériel : PC, vidéoprojecteur, ...		x
	Transmission des documents intermédiaires par voie électronique		x
	Préparation des présentations		x
	Animation		x
	Rédaction des comptes-rendus		x
	Validation et envoi des comptes-rendus	x	

Pour le reste de la mission, la maîtrise d'ouvrage assure la relecture des documents, avec les co-financeurs

## Cadrage des interventions

Des documents à échanger et des modalités d'intervention sur le site ENS à définir ensemble

- **Mise à disposition des éléments cartographiques/SIG** : périmètre du site ENS, BDOrtho, Scan 25, cadastre, propriétés communales
- **Mise à disposition des études** concernant le site ENS et ses alentours (étude globale pour la renaturation et la lutte des inondations des cours du bassin versant de la Bisten, étude CEN Lorraine, ...)
- **Organisation des prospections de terrain** :
  - Informer les riverains de la démarche par le biais d'une note explicative ?
  - Prévenir de nos passages sur le site ?
  - Précautions particulières en cas de sorties nocturnes ?
  - Mise en place des plaques à reptiles : aide à l'installation et surveillance des plaques ?
  - Quelles personnes ressources en mairie pour les visites des bâtiments publics / chauves-souris ?

**Mr Hayotte** précise que les fonds cartographiques pourront être mis à disposition d'ESOPE par le biais d'une convention. Pour ce qui est du cadastre, il conviendra de se rapprocher de la Communauté de communes.

Pour les acquisitions foncières, il conviendra de contacter la SAFER en charge de cette opération pour la commune de Porcelette (Mr Jean-Charles Miclot – jc.miclot@saferr-lorraine.com) afin de faire le bilan des acquisitions foncières réalisées pour cette commune (bilan d'étape).

En ce qui concerne Diesien, les acquisitions sont actuellement terminées et ont été gérées en régie. Pour Ham-sous-Varsberg, ESOPE contactera Mr Bayart en charge des acquisitions foncières (toujours en cours) pour la commune.

Pour ce qui est du droit de préemption, le CG57 est en cours de phase d'instruction administrative, suite à la demande de délégation émanant des 3 communes. Le CG57 enverra un courrier pour informer les 3 communes à l'automne 2013 et conseille que ce courrier soit diffusé aux notaires du territoire afin d'améliorer l'information des instances locales.

En ce qui concerne l'étude globale de renaturation du bassin versant de la Bisten, il convient de se rapprocher de la ville de Creutzwald maître d'ouvrage de l'opération (Mr Hubert Kobler), avant de prendre contact avec le bureau d'étude FLUVIAL.IS (prestataire).

En ce qui concerne le déroulement des prospections sur le terrain, sont statués les protocoles suivants :

- ESOPE préviendra les 3 communes et l'ONF en amont des visites sur site ;

- ESOPE prendra contact avec la Brigade de gendarmerie de Creutzwald afin de les informer des passages sur site en période nocturne.

Pour la commune de Diesen, il conviendra d'associer Mr Muck (adjoint) au suivi de l'étude.

**Mr Muller** précise que pour Porcelette, il conviendra de se rapprocher de la Régie des Eaux de Porcelette.

Il est convenu que **Mlle Jager** envoie rapidement un texte informatif à afficher en mairie afin de présenter les inventaires qui seront réalisés sur le site ENS en 2013 et 2014.

Des acteurs locaux à identifier afin de compléter une première liste de personnes ressources visibles sur le territoire

### Cadrage de l'enquête locale

- **Etablissement de la liste des personnes à contacter pour l'enquête locale :**
  - **Courrier :**
    - Exploitant agricole
    - Adjudicataires des lots de chasse
    - Naturalistes locaux
    - Promeneurs (comment les contacter ? Association ?)
  - **Rencontre personnalisée :**
    - Elus des 3 communes
    - Société des Eaux de l'Est
    - APPMA l'Ablette

Pour ce qui concerne les exploitants agricoles sur le site ENS, il conviendra de prendre contact avec Mr Schwartz, Mr Geronimus, voire avec Mr Kennel (exploitant de Guerting). **Mme Jolly** propose d'épauler ESOPE dans la démarche de recherche des exploitants ayant en charge la gestion de parcelles sur le site ENS.

**Mr Beck** précise que pour les randonneurs, il convient de se rapprocher de la section « Les Martiniens » de l'Association « Les amis de Lussac » dont Henri Jager, adjoint au maire d'Ham-sous-Varsberg, est l'un des guides fédéraux. **Mr Kunzler** propose également de voir dans les mairies s'il existe d'autres associations de randonnée pédestre.

Le CEN Lorraine sera également contacté dans le cadre de l'enquête locale.

### Equipe mobilisée

**Coordination de l'étude**  
Volets Flore et habitats, avifaune, herpétofaune et insectes

**Association NEOMYS**  
Volet mammifères

### Contact

**Bureau d'études ESOPE :**  
Christelle JAGER  
03 87 73 49 96  
[jager@bureau-etude-esope.com](mailto:jager@bureau-etude-esope.com)

A l'issue des discussions, la séance est levée.

**La date du prochain comité de pilotage est fixée au 17 septembre 2013 à 10 h en mairie de Ham-sous-Varsberg.**

**Compte-rendu du 2<sup>ème</sup> comité de pilotage du 17 septembre 2013**  
**Marais de la Ferme de la Heide**  
**Réalisation du diagnostic environnemental et des plans de gestion et**  
**d'aménagement**

**Feuille de présence :**

Nom, Prénom	Organisme	Mail	Téléphone	Adresse
<b>PRESENTS</b>				
Christelle JAGER	ESOPE	jager@bureau-etude-esope.com	03 87 73 49 96	2 au Parc 57580 Rémiilly
Valentin BECK	Commune de Ham-sous-Varsberg	valentin.beck@hamsousvarsberg.fr	06 08 89 86 56	3 rue du ruisseau 57880 Ham-sous-Varsberg
Denis BAYART	Commune de Ham-sous-Varsberg	denis.bayart@hamsousvarsberg.fr	06 82 40 76 65	3 rue du ruisseau 57880 Ham-sous-Varsberg
Eddie MULLER	Commune de Porcelette	mairie-porcelette2@wanadoo.fr	03 87 29 71 71 / 06 89 90 74 44	5 rue de Saint-Avoid 57890 Porcelette
Erwin THIEL	Commune de Diesen	mairie.diesen@wanadoo.fr	03 87 93 06 33	1 rue de Porcelette 57890 Diesen
Jacques KUNZLER	GECNAL	jakunzler@aol.com	06 68 35 54 77	69 boulevard de Lorraine 57500 Saint-Avoid
Claude DETEMPLE	GECNAL	detempleclaud@orange.fr	03 87 52 79 11	Otonville
Jean-Baptiste LUSSON	GECNAL	contact@gecnal-du-warndt.org	06 10 10 27 90	26 rue de Saint-Sauvant 57730 Valmont
René NIEDERCORN	GECNAL	rene.niedercom@orange.fr	06 48 03 61 77	rue des sapins 57890 Diesen
Jean-Marc LANCELOT	Commune de Ham-sous-Varsberg	jlancelot@hamsousvarsberg.fr	06 79 44 93 29	30 rue principale 57880 Ham-sous-Varsberg
Henri JAGER	Commune de Ham-sous-Varsberg	henri.jager@hamsousvarsberg.fr	06 24 59 78 53	3 rue du ruisseau 57880 Ham-sous-Varsberg
Florent HAYOTTE	Conseil Général 57	florent.hayotte@cg57.fr	03 87 78 07 40	-
<b>EXCUSES</b>				
Alexandre KNOCHEL	Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine	a.knochel@cren-lorraine.fr	03 87 03 00 90	3 rue Robert Schuman 57400 Sarrebourg
Jean-Claude BESSAGUET	Agence de l'Eau Rhin-Meuse	bessaguet@eau-rhin-meuse.fr	06 87 34 47 39	-
Elise JOLLY	DDT (Direction Départementale des Territoires)	elise.jolly@moselle.gouv.fr / ddt-sab-prb@moselle.gouv.fr	03 87 34 33 94	17 quai Paul Wiltzer 57000 Metz

**Introduction de Mr le maire de Ham-sous-Varsberg**

**Mr Beck** ouvre la séance du second comité de pilotage concernant la réalisation du diagnostic environnemental et des plans de gestion et d'aménagement du site ENS « Marais de la Ferme de la Heide » en remerciant l'ensemble des participants pour leur présence.

**Mr Beck** explique ensuite l'état d'avancement de la mission qui a débuté en mars 2013, pour une durée de 12 mois. Il s'agit donc d'un bilan à mi-étape qui va être présenté en séance. Une réunion publique a également été organisée le 27 juin 2013 à Ham-sous-Varsberg.

**Présentation de l'état d'avancement de l'étude :**

Christelle Jager décrit la mission engagée début mars 2013.



## Réalisation du diagnostic environnemental et des plans de gestion et d'aménagement *ENS « Marais de la Ferme de la Heide »*

*2<sup>ème</sup> comité de pilotage  
17 septembre 2013*



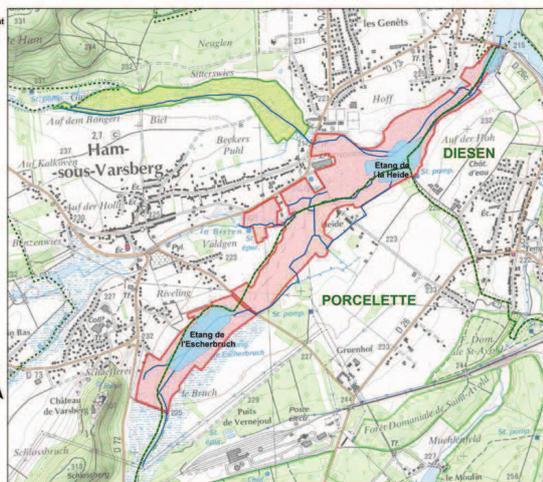
Plans de gestion et d'aménagement  
"Marais de la Ferme de la Heide"

Zone(s) d'étude

- périmètre prioritaire
- périmètre secondaire
- réseau hydrographique
- étang
- limite communale

Source des données : CG57  
IGN  
Conception : ESOPE  
Version du 9 septembre 2013



### Site ENS

- Zones humides dominées par les roselières dans les fonds de la Bisten et du ruisseau de Guerting sur **94 ha**
- Présence de plusieurs **étangs** dans le lit majeur de la Bisten
- **Mesures compensatoires** / demande de forage de la Société des Eaux de l'Est

#### COLLECTE ET ANALYSE DES DONNÉES EXISTANTES

- Acquisition, collecte et analyse des données existantes
  - Bilan des connaissances actuelles concernant le site ENS
- Enquête locale (rencontre des acteurs locaux)
  - Bilan des usages, éventuelles problématiques à traiter et synthèse des attentes des acteurs locaux



Vue sur le site (photo ESOPE)

#### INVENTAIRES ET MESURES DE TERRAIN

- Investigations et mesures sur le terrain :
  - Inventaire de la végétation
  - Inventaire des oiseaux
  - Inventaire des amphibiens et des reptiles
  - Inventaire des insectes
  - Inventaire des chauves-souris et des mammifères terrestres (Neomys)
- Décrire la biodiversité du site ENS
- Analyse du fonctionnement hydraulique de la zone humide



Côté des marais (photo ESOPE)

➔ TOME 1 : DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL

**PLAN DE GESTION**

← Définition et planification de la gestion conservatoire du site ENS pour 6 ans

→ TOME 2 : PLAN DE GESTION

**PLAN D'AMÉNAGEMENT**

- Volet aménagement
  - Organisation des déplacements sur le site ENS
  - Cadrage des équipements à installer sur le site ENS sur 12 ans
- Volet interprétation
  - « Apprendre à lire l'histoire des paysages du site ENS »



Étang de l'Escherbruch (photo ESOPE)

→ TOME 3 : PLAN D'AMÉNAGEMENT

**Collecte et analyse des données existantes**

Une valorisation des connaissances existantes et une optimisation des recherches à mener

- **Données relatives au milieu naturel**
  - Contact de différentes structures pour la collecte des données biologiques (DREAL, ONEMA, ...)
  - Synthèse des données et orientation des prospections de terrain
- **Éléments socio-culturels et socio-économiques**
  - Exploitation des documents de planification (DTA des Bassins Miniers Nord Lorrains, SCOT de Rosselle, SAGE du Bassin Houiller)
  - Analyse des documents d'urbanisme des 3 communes (Ham-sous-Varsberg, Porcellette et Diesen)
  - Etude des cartographies anciennes et des ouvrages historiques
  - Etude des photographies aériennes historiques
  - Observations sur le terrain (usages, activités, approche paysagère, ...)  **Investigations automnales et hivernales à venir**
- **Enquête locale**  **A finaliser pour fin octobre**

Thématiques appréhendées dans le cadre de l'enquête locale	
Commune de Ham-sous-Varsberg	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultation des documents d'urbanisme (PLU)</li> <li>• Prise en main des cartes anciennes et photographies du site ENS</li> <li>• Analyse des ouvrages historiques</li> <li>• Bilan des activités associatives sur le site ENS</li> <li>• Analyse du foncier et des acquisitions en cours</li> <li>• Organisation des visites de bâtiments (étude chaux/souffre/recherche des gîtes)</li> <li>• Réflexions concernant le sentier de découverte du Marais (plan d'aménagement)</li> </ul>
Commune de Porcellette	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultation des documents d'urbanisme (POS)</li> <li>• Prise en main des cartes anciennes et photographies du site ENS</li> <li>• Analyse des ouvrages historiques</li> <li>• Bilan des activités associatives sur le site ENS</li> <li>• Analyse du foncier et des acquisitions en cours</li> <li>• Organisation des visites de bâtiments (étude chaux/souffre/recherche des gîtes)</li> <li>• Réflexions concernant le sentier de découverte du Marais (plan d'aménagement)</li> <li>• Consultation des documents d'urbanisme (Cartes communales)</li> </ul>
Commune de Diesen	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse des ouvrages historiques</li> <li>• Bilan des activités associatives sur le site ENS</li> <li>• Analyse du foncier et des acquisitions en cours</li> <li>• Organisation des visites de bâtiments (étude chaux/souffre/recherche des gîtes)</li> <li>• Réflexions concernant le sentier de découverte du Marais (plan d'aménagement)</li> </ul>
Société des Eaux de l'Est	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivis de la nappe de ST1</li> <li>• Consultation de l'étude d'impact des nouveaux forages en forêt Domaniale de la Houze (Créutzwilf)</li> </ul>
GEENAL	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupe de Travail / Échange de informations existantes sur le site ENS</li> </ul>
Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bilan des études réalisées en 2010 et les années précédentes</li> </ul>
Cercle d'histoire (Créutzwilf)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bilan des connaissances historiques sur le site ENS</li> </ul>
Archives municipales (Ham-sous-Varsberg)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultation des archives municipales actualisées et synthétisées des éléments disponibles</li> </ul>
DREAL Lorraine	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bilan des connaissances naturalistes actualisées à l'échelle régionale</li> </ul>
Conservatoire et Jardin Botanique de Nancy	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bilan des connaissances naturalistes actualisées à l'échelle régionale</li> </ul>
SAGE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat d'avancement de consultations forstères sur la commune de Porcellette</li> </ul>
Gendarmerie Nationale de Créutzwilf	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation des tournées de terrain nocturnes</li> </ul>
Rédaction Française de l'andonnée-pédestre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diesen et Ham-sous-Varsberg</li> <li>• Réflexions communes concernant les itinéraires de randonnée envisageables à l'échelle du site ENS et de la CC du Warnt</li> </ul>
CGST / SAGE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat des connaissances concernant le Marais dans le cadre des travaux du SAGE du Bassin Houiller</li> </ul>
Adjudicataires chasse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ham-sous-Varsberg</li> <li>• Porcellette</li> <li>• Diesen</li> <li>• Bilan des activités cynégétiques actuelles</li> </ul>
Exploitants agricoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diesen</li> <li>• Ham-sous-Varsberg</li> <li>• Bilan des anciennes activités agricoles</li> </ul>
APPMA l'Ablette	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bilan des activités piscicoles actuelles</li> </ul>
DDT Sarreguemines	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat des plans d'eau (eaux libres/eaux closes)</li> </ul>

Prise de contact à réaliser d'ici fin octobre

**Mr Thiel** précise que sur le ban communal de Diesen, des terrains agricoles sont présents autour du marais (pâturage équin et cultures). **Mlle Jager** indique que ces terrains agricoles ne sont pas compris dans le périmètre du site ENS mais en périphérie directe. Les recherches menées se concentrent sur le site ENS et il n'est pas envisageable dans le cadre de la mission de rencontrer l'ensemble des exploitants agricoles du bassin-versant de la Bisten. En revanche il est important de contacter les exploitants agricoles qui utilisaient encore récemment le site ENS (fauche et pâturage) afin de synthétiser leurs pratiques agricoles anciennes.

**Mr Muller** informe l'assistance qu'en ce moment une nouvelle problématique émerge dans le secteur. En effet, de plus en plus de personnes entrent dans une démarche d'élevage de chevaux et ont des terrains dans cet objectif. Afin de mener cette activité, ils se déclarent en tant qu'exploitant agricole. Il

conviendra donc dans le cas du site ENS de bien faire la différence entre les exploitants agricoles qui exploitent les terrains par la fauche ou la culture des personnes élevant des chevaux.

**Mr Kunzler** demande s'il est envisageable de demander également aux exploitants agricoles quelles sont leurs pratiques en termes de produits phytosanitaires, la qualité de la zone humide du marais dépendant directement de ce type de pratiques culturales. **Mlle Jager** précise que les exploitants agricoles seront questionnés sur leurs pratiques agricoles, y compris les produits phytosanitaires, mais que ces rencontres concerneront uniquement les parcelles comprises dans le site ENS. Pour une vision plus globale et la prise en compte des produits phytosanitaires et de la qualité de l'eau (échelle plus importante que le site ENS), il conviendra de mobiliser un autre dispositif territorial, par exemple le SAGE du Bassin Houiller.

**Mr Hayotte** explique que la rencontre des exploitants agricoles est également l'occasion de faire le bilan de leurs activités anciennes et récentes sur le site ENS mais aussi de dégager leurs objectifs sur le site pour les années à venir. En effet, si un retour à l'agriculture était envisagé sur le site ENS dans le cadre du plan de gestion, il est important de savoir si les anciens exploitants seraient intéressés par ces opérations de gestion.

Pour rebondir sur l'agriculture, **Mr Lusson** insiste sur la nécessité de conserver les prairies de fauche situées au sud de l'étang de l'Escherbruch, entre l'étang et la forêt. C'est en effet important que ces parcelles ne soient pas retournées en culture, elles jouent en effet un rôle de zone tampon pour le marais. Cette opinion rejoint pleinement celle de Mr Koenig (adjudicataire de chasse sur Porcelette), qui souhaite également le maintien de ces prairies de fauche localisées devant son chalet de chasse. **Mlle Jager** indique que ces terrains correspondent à des parcelles privées gérées par un exploitant agricole et qu'elles se situent en dehors du périmètre ENS. En conséquence il reste difficile d'imposer quoi que ce soit à l'exploitant agricole et aux propriétaires ; seule une sensibilisation aux richesses du marais est envisageable.



**Mr Muller** pose la question du renouvellement des adjudications de chasse prévues pour 2015. Il souhaite que des éléments soient apportés par le plan de gestion du Marais de la Ferme de la Heide sur le sujet. Il est en effet important que les élus disposent des informations nécessaires au renouvellement des adjudications afin de permettre le respect de la biodiversité du site ENS. Plus globalement il convient également de se poser la question du maintien des activités de chasse sur le marais.

**Mr Hayotte** prend la parole pour indiquer qu'il n'est pas possible d'interdire la chasse sur un site ENS. En revanche il est envisageable d'établir un règlement stipulant clairement les consignes d'une chasse respectueuse de la biodiversité du site ENS. Ce règlement de chasse devra être établi par le bureau d'études ESOPE suite aux résultats des études naturalistes et après la rencontre des acteurs de la chasse. Il devra se traduire dans les fiches actions associées au plan de gestion, ce que confirme **Mlle Jager**.

**Mr Thiel** précise que la mise en place d'un règlement à l'échelle du site ENS aura également comme incidence une réflexion concernant le prix des lots de chasse.

**Mr Jager** propose que le règlement de chasse soit cohérent entre les 3 communes afin de gérer l'activité cynégétique de manière concertée à l'échelle du marais. Il précise également que des tranchées ou layons sont régulièrement réalisés au sein des roselières afin d'accéder aux pièces d'eau.

**Mr Lusson** précise que le GECNAL n'est pas opposé aux activités de chasse sur le marais, si de telles activités sont encadrées et suivent les recommandations d'un cahier des charges environnemental.

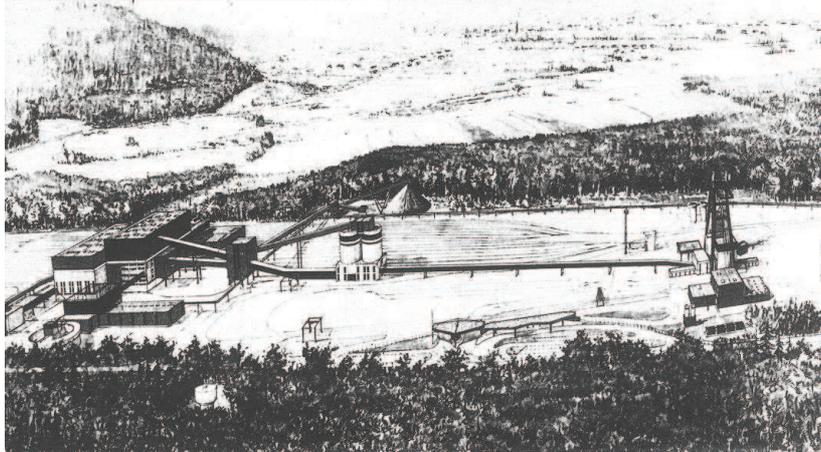
**Mr Beck** informe l'assistance que des tirs en direction de l'étang de l'Escherbruch ont été réalisés récemment, un samedi, en direction du Sentier du Marais. Il a été informé par un riverain qui était sur le sentier à ce moment-là et a mis directement au courant la commune de Porcellette. **Mr Muller** indique que les différents contacts pris par la commune de Porcellette ont permis de définir que ces tirs ont été opérés par l'un des membres de l'adjudication de chasse de la commune ; il s'agirait d'un « électron libre » de cette adjudication.

**Mr Hayotte** rappelle que les activités de chasse seront également à réfléchir en fonction des aménagements en place et des éventuels aménagements futurs autour du Sentier du Marais, le secteur étant régulièrement fréquenté par des promeneurs.

En ce qui concerne les acquisitions foncières, **Mr Muller** précise que le droit de préemption est en cours de montage sur la commune de Porcellette. Il souhaite savoir quelles sont les parcelles du site ENS qui sont inscrites dans ce droit de préemption. **Mr Hayotte** indique que les parcelles privées situées au sein du périmètre ENS sont actuellement listées dans les documents relatifs à ce droit de préemption. Les parcelles appartenant à la commune de Porcellette ou en cours d'acquisition via la SAFER ne sont pas concernées par la démarche de préemption engagée.

En ce qui concerne la terminologie des zones humides, **Mr Lusson** précise que toutes les zones humides de la vallée de la Bisten ne sont pas intégrées au sein du Marais de la Ferme de la Heide. Il existe des zones humides à proximité du périmètre ENS qui sont reprises dans l'étude du SAGE du Bassin Houiller. **Mr Hayotte** explique que la délimitation du site ENS a été réalisée afin de ne pas entrer en conflit avec les zones d'activités des communes et d'éviter ainsi, par la suite, des situations de blocage. Certains secteurs de zones humides n'ont ainsi pas été pris en compte et une logique écologique a également prévalu afin de définir un périmètre cohérent au plan de la biodiversité et de l'aménagement du territoire. C'est pour ces raisons également, rappelle **Mr Beck**, qu'il existe un zonage « prioritaire » en vallée de la Bisten et un zonage « secondaire » au niveau du ruisseau de Guerting.

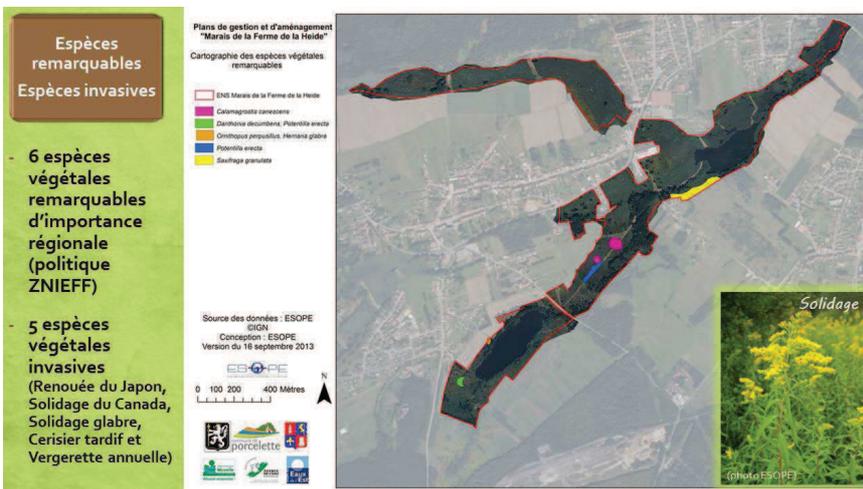
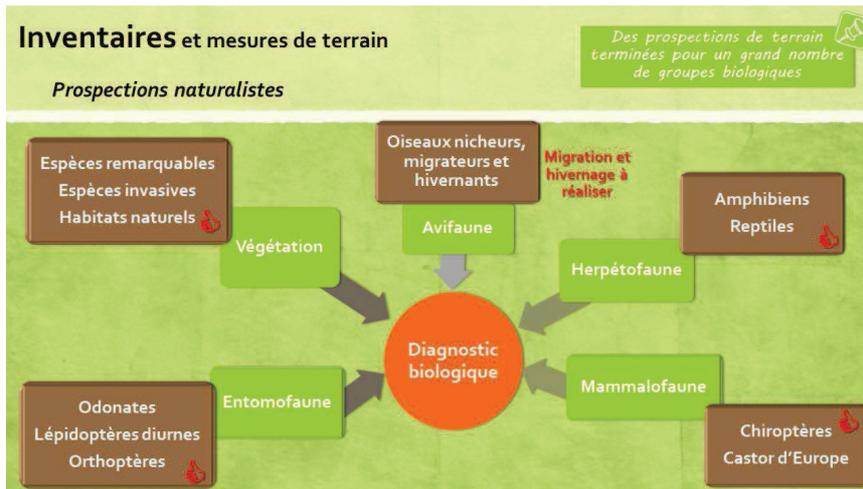
« Les nouvelles installations de Vernejoul » de J.M. Legendre. Grand ensemble. La Houve.  
Groupe Cdf, Houillères de Lorraine. Non daté (1985 ?). 80 p.  
Source : Archives départementales de la Moselle. CAITM



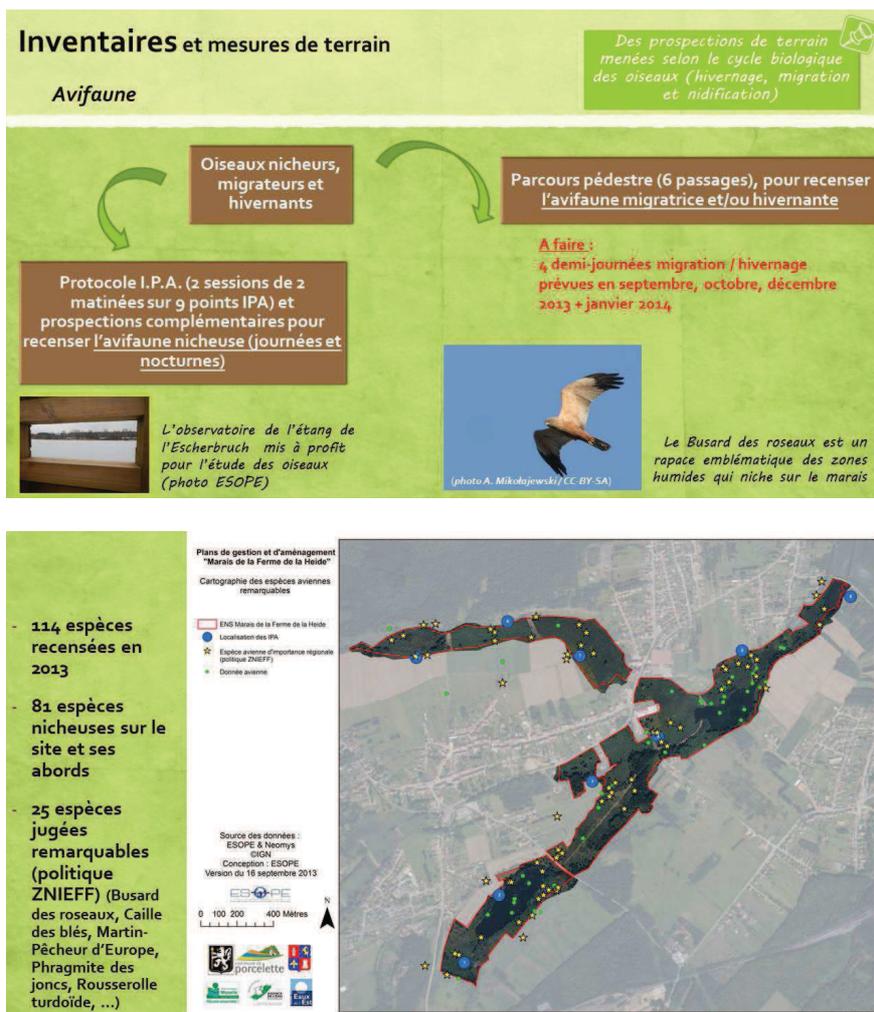
Les nouvelles installations de Vernejoul, de gauche à droite : le lavoir, les silos, le chevalement  
(Perspective de J.M. LEGENDRE)

▪ Exemple des éléments récoltés « Histoire »

En arrière-plan les prairies au droit de l'actuel étang de l'Escherbruch



Mr Thiel témoigne de la difficulté de gérer des stations de Renouée du Japon. La Communauté de Communes du Pays Naborien s'est engagée dans ce type de démarche très lourde à mettre en œuvre, au niveau de la gare de Saint-Avold, sachant que le résultat n'est pas garanti.



**Mr Beck** souhaite savoir si, à l'issue de l'inventaire des oiseaux, il est possible de répondre aux questions suivantes :

- l'étang de la Heide est-il plus riche que celui de l'Escherbruch ?
- l'implantation du Sentier du Marais a-t-il une incidence sur l'avifaune, en termes de dérangement notamment ?

**Mlle Jager** indique que l'analyse des résultats des études avifaunistiques apportera des éléments de réponse à ces questions mais ne pourra trancher de manière catégorique concernant l'incidence du Sentier du Marais. En effet, les études ont été menées alors que le sentier existait déjà, il n'existe donc pas de « point zéro » en absence du sentier pour établir une comparaison.

**Mr Hayotte** explique que ce sera en effet difficile de conclure sur le sujet, d'autant qu'avant le Sentier du Marais, des dérangements étaient également d'actualité en bordure de l'étang du côté de Ham-sous-Varsberg. Le sentier actuel présente un cheminement caractérisé par un rideau d'arbres longeant l'étang, ce qui augmente la quiétude de la faune de l'étang. **Mr Niedercorn** explique que ce rideau végétal est en effet important pour la faune en permettant aux espèces de se protéger des promeneurs.

### Inventaires et mesures de terrain

**Herpétofaune**

Des méthodes de prospections adaptées aux espèces à identifier (recherches à vue, plaques à reptiles)

Amphibiens et reptiles

Recherche des amphibiens au cours de 4 visites des habitats favorables

Pour les reptiles, visite des habitats favorables et pose de 12 « plaques à reptiles »

Plaque à reptiles



Crapaud commun, espèce présente sur le site (photo Pichenot J.)




### Inventaires et mesures de terrain

**Mammifères**

Une recherche spécifique mobilisant différentes méthodes d'investigation (observations in situ, détecteur d'ultrasons)

Mammifères terrestres et chauves-souris

Pour les mammifères terrestres, recherche des indices de présence (traces et empreintes, coupes d'arbres, ...)

→ Focus sur le Castor d'Europe

Pour les chauves-souris, utilisation d'un détecteur 'ultrasons' pour les animaux en chasse et recherche de gîtes estivaux (arbres gîtes + contrôle de certains bâtiments)

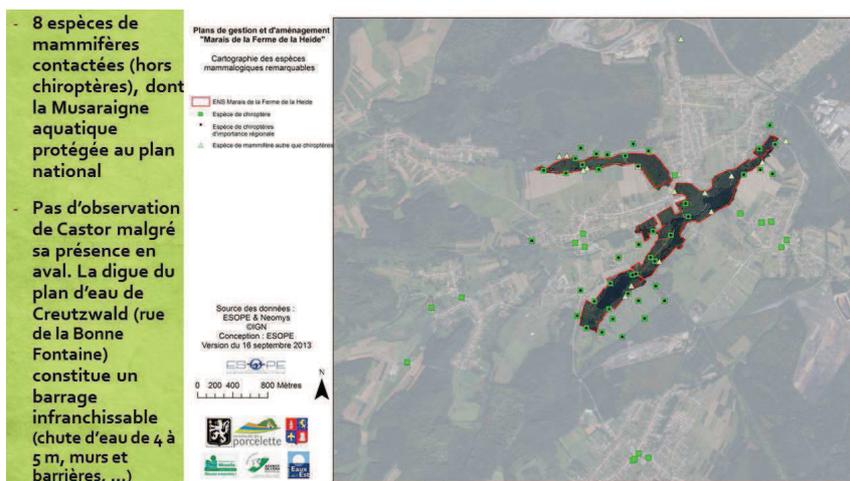
18 gîtes potentiels ont été visités : 3 églises ; 1 ferme ; 9 immeubles publics (mairie, école, ...), 1 maison privée et 4 ponts



Castor d'Europe connu sur le cours de la Bisten (photo Juandev / CC-BY-SA-3.0) en aval du site ENS



Utilisation du détecteur (photo Neomys)



Concernant le Castor, **Mr Niedercorn** explique qu'il serait préjudiciable pour l'espèce qu'elle colonise le Marais de la Ferme de la Heide en franchissant le barrage que constitue la digue du plan d'eau de Creutzwald. Des risques élevés d'écrasement sont en effet possibles aux alentours de Vernéjoul, au niveau du franchissement de la route. Le Castor aurait en effet tendance à vouloir progresser en amont du Bruch (affluent de la Bisten en rive droite) afin de coloniser de nouveaux territoires et se retrouverait bloqué dans ce secteur qui représente en réalité un véritable entonnoir au regard de la configuration géographique du secteur.

#### *Chauves-souris*

- Visites de bâtiments : traces (guano) dans 4 gîtes et découverte d'une nurserie de Pipistrelle commune  
→ pas de gîtes d'importance départementale ou régionale
- 13 espèces contactées lors des soirées sur le terrain, soit 2/3 de la diversité régionale
- Espèces remarquables : Barbastelle d'Europe, Grand Murin, Grand rhinolophe, Vespertilion de Bechstein, Pipistrelle de Nathusius, Noctule commune et Noctule de Leisler
- Le marais constitue un territoire de chasse pour les chauves-souris, surtout au niveau des zones les plus ouvertes

Pour ce qui est des chauves-souris, **Mr Kunzler** s'étonne que le Vespertilion de daubenton, très présent en chasse sur le marais, ne soit pas considéré comme une espèce patrimoniale suite aux prospections de terrain. **Mlle Jager** précise qu'elle n'a pas été considérée comme telle par Neomys. Renseignements pris auprès de cette association (Matthieu Gaillard) après la réunion, l'espèce est bien présente sur le site ENS. Elle chasse préférentiellement sur les plans et cours d'eau et plus généralement sur les zones humides. L'espèce ne présente pas de statut de conservation particulier, hormis son inscription à l'annexe IV de la Directive Habitats/Faune/Flore et est parmi les espèces de chauves-souris les plus abondantes en région. Elle n'a pas été classée « espèce remarquable » pour ces raisons.

**Mr Beck** souhaite savoir s'il est possible que les communes aient copie des résultats des prospections réalisées dans les gîtes estivaux. **Mlle Jager** propose que le résultat des recherches dans les gîtes soit détaillé, pour chaque site visité, dans le rapport établissant le diagnostic du site ENS (Tome 1).



Mr Beck n'est pas étonné de la diversité entomologique du marais, les hirondelles chassent souvent en nombre sur l'étang de l'Escherbruch.

### Inventaires et mesures de terrain

*Analyse du fonctionnement hydraulique du marais*

*Des mesures de terrain à venir visant à compléter les données compilées dans les documents existants*

- Analyse et description du contexte de la vallée de la Bisten  
→ Recueil de données
- Description du fonctionnement du site ENS  
→ Observations de terrain (automne 2013 et hiver 2013/2014)
- Évaluation qualitative des capacités épuratoires du marais

### Diagnostic environnemental

*Une démarche progressive déclinant rigoureusement le guide méthodologique national de l'ATEN (2006)*

Le contexte culturel et socio-économique

L'environnement et le patrimoine naturel : description et évaluation

L'intérêt pédagogique

↓

La valeur du site ENS et les enjeux de conservation

↓

**COPIL 3 / date à définir**  
**Validation du diagnostic environnemental du site ENS**  
*Présentation des pistes de gestion et d'aménagement*

**Tome 1**

En ce qui concerne la gestion du site ENS, **Mr Beck** explique qu'il existe une société basée à Merten qui élève des Highland Cattle (SARL Highland Cattle du Warndt). Cette entreprise agricole est venue présenter ses activités en mairie de Ham-sous-Varsberg. Elle élève des vaches de race Highland Cattle pour le débroussaillage écologique des zones où un traitement mécanique est impossible ou non souhaité. La mise en place de ce type de gestion sur le site ENS impliquerait la pose de clôture (à la charge des communes) et la participation au fourrage d'hiver, à raison de 450 euros/bovin/an. Ce type d'intervention est à étudier dans le cadre du plan de gestion, sachant que l'entreprise se situe dans l'un des villages voisins.

### Plan de gestion

Fiche G5	Demande d'accessibilité de la base foncière d'une propriété non bâtie (PPNIB)
Objetif du plan	Modification du statut d'imposition foncière des terrains communaux situés en zone humide
Objetif opérationnel	Accessibilité de la base foncière des terrains communaux en zone humide
Résultats attendus	Allégement de la base foncière des terrains en cours d'acquisition par la commune
Méthode proposée	Gestion en régie interne au niveau de la commune
Maîtrise d'œuvre	Par les maires d'urgence nécessaire
Intervenants	- Gestion en régie interne avec un appui technique du technicien risière du SIANA
Modalités	- Service des Impôts
Éléments	Indicateurs de suivi
Biologique(s) visé(s)	Tous les éléments biologiques du site ENS
Zone d'intervention	Parcelles en cours d'acquisition par la commune (Les parcelles, S.S. B. H.)

**Objectifs à long terme**

↓

**Objectifs du plan**

↓

**Opérations de gestion**  
(travaux uniques, travaux d'entretien ou de maintenance, gestion administrative, suivis écologiques, ...)

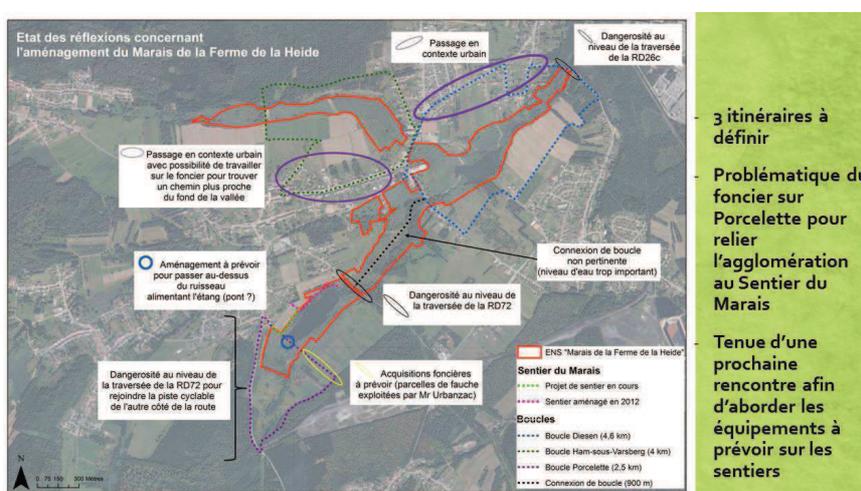
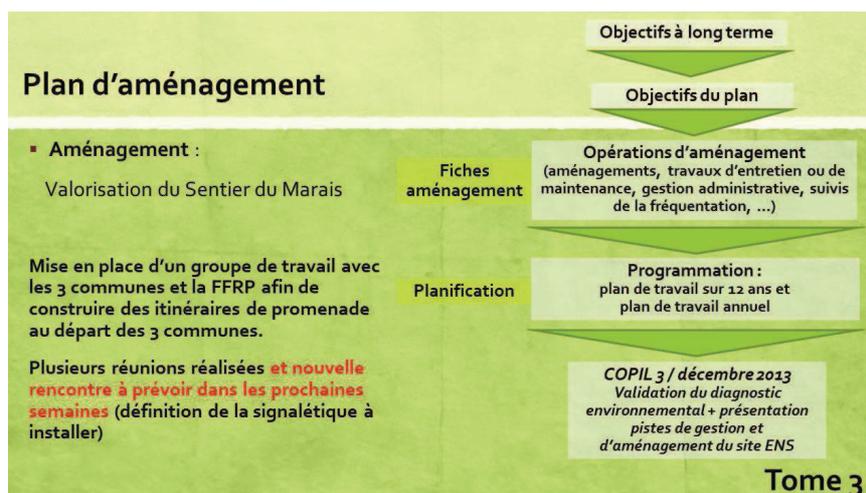
↓

**Programmation :**  
plan de travail sur 6 ans et plan de travail annuel

↓

**COPIL 3 / décembre 2013**  
**Validation du diagnostic environnemental + présentation pistes de gestion et d'aménagement du site ENS**

**Tome 2**



Pour ce qui est des cheminements étudiés, **Mr Hayotte** précise que le passage en zone urbaine ne représente pas une contrainte pour le promeneur. Le territoire est caractérisé par les zones urbaines et les zones naturelles, un itinéraire « mixte » au niveau paysager est en complète adéquation avec l'identité du secteur géographique. L'essentiel est que les élus soient d'accord avec les itinéraires retenus.

**Mr Thiel** estime qu'il conviendra également de réfléchir à l'aménagement de parkings pour les boucles qui ne sont pour le moment pas équipés d'une telle infrastructure. Il est en effet important que les personnes utilisant les sentiers puissent y accéder facilement.

**Mr Beck** fait remonter une question qui lui a été posée au sujet de l'étang de l'Escherbruch : serait-il possible de baliser un sentier dans la partie sud de l'étang, en utilisant le chemin actuellement utilisé par les pêcheurs ? Il semble en effet intéressant de réfléchir à une démarche similaire à celle conduite sur l'autre rive située sur le ban communal de Ham-sous-Varsberg. En effet, avant le Sentier du Marais, le site était ouvert à la circulation et de nombreux problèmes étaient rencontrés le long de l'étang (déchets, feux, camping sauvage, ...). La mise en place du Sentier du Marais a permis de canaliser les activités sur le site qui a été affecté d'une vocation exclusive de promenade (mise en place d'un parking, accès limité aux piétons, aménagements de découverte de la nature, ...). Il serait ainsi intéressant de se poser la même question pour réguler les activités et les incivilités observées sur l'autre rive située sur le territoire de Porcelette. En l'absence de Mr Muller qui a dû s'absenter au cours de la réunion, la question reste posée et devra être débattue avec les élus de Porcelette.

Le GECNAL pose le problème des risques liés à la fréquentation des deux rives de l'étang de l'Escherbruch, en termes de dérangement de la faune. L'association n'est pas opposée à cette idée, dans la mesure où des dispositions particulières sont mises en œuvre pour aménager les berges de l'étang. Ces aménagements pourraient être par exemple la mise en place d'un merlon de protection

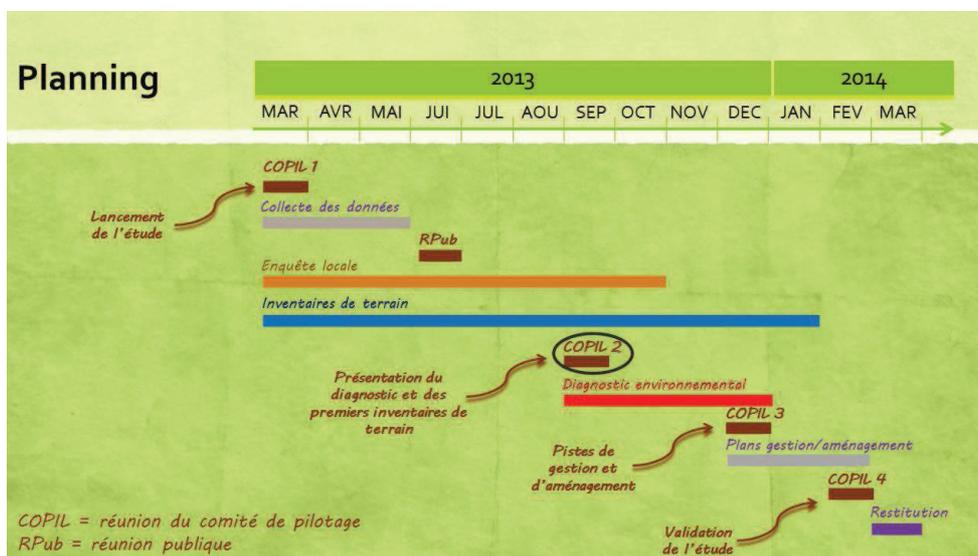
entre le sentier et le bord de l'eau, l'installation d'un écran végétal, voire le positionnement du sentier en contrebas de l'étang.

**Mlle Jager** propose de ne pas creuser le milieu naturel afin d'implanter le sentier, les simulations concernant la prochaine remontée des eaux de la nappe ne permettant pas de projeter l'évolution des niveaux d'eau dans le marais ces prochaines années.

**Mr Niedercorn** précise que l'étang est plus visible dans sa partie sud (côté Porcelette) et qu'il serait intéressant d'aménager un point de vue sur la lame d'eau. En tout cas, c'est ce qu'attendraient les visiteurs, l'autre rive étant globalement jugée plutôt « fermée » (écran végétal), sauf au niveau de l'observatoire.

**Mr Beck** indique qu'à l'heure actuelle le chemin existant correspond à un chemin sinueux entre l'étang et les parcelles en prairie. Il serait utilisable par les piétons et valorisable pour un sentier.

**Mr Niedercorn** demande à la ville de Ham-sous-Varsberg si la commune a une idée de la fréquentation du Sentier du Marais. **Mr Beck** et **Bayart** indiquent qu'il y a régulièrement des promeneurs sur le site, notamment les week-ends.



De manière plus globale, **Mr Niedercorn** indique que des actes de braconnage sont réalisés sur l'étang de la Heide et ses abords (filets avec des hameçons en forme de trident, collets). Ce phénomène serait également à réguler sur le site ENS.

A l'issue des discussions, **Mr Beck** clôture la séance en remerciant l'assistance de sa présence. En l'absence des élus des autres communes, une date a été retenue pour le prochain comité de pilotage :

**le mardi 10 décembre 2013 à 10 h en mairie de Ham-sous-Varsberg.**  
**Cette réunion pourra dépasser l'horaire de midi.**

Il convient de voir avec Mrs Thiel et Muller si cette date leur convient.

**Compte-rendu du 3<sup>ème</sup> comité de pilotage du 10 décembre 2013**  
**Marais de la Ferme de la Heide**  
**Réalisation du diagnostic environnemental et des plans de gestion et d'aménagement**

**Feuille de présence :**

Nom, Prénom	Organisme	Mail	Téléphone	Adresse
<b>PRESENTS</b>				
Christelle JAGER	ESOPE	jager@bureau-etude-esope.com	03 87 73 49 96	2 au Parc 57580 Rémiilly
Valentin BECK	Commune de Ham-sous-Varsberg	valentin.beck@hamsousvarsberg.fr	06 08 89 86 56	3 rue du ruisseau 57880 Ham-sous-Varsberg
Denis BAYART	Commune de Ham-sous-Varsberg	denis.bayart@hamsousvarsberg.fr	06 82 40 76 65	3 rue du ruisseau 57880 Ham-sous-Varsberg
Jean-Claude BESSAGUET	Agence de l'Eau Rhin-Meuse	bessaguet@eau-rhin-meuse.fr	06 87 34 47 39	-
Jean-Louis KREMER	ONF Agence Metz - Triage de Boucheporn	jean-louis.kremer@onf.fr	06 16 30 72 94	Maison Forestière 4 rue de la Montagne 57220 Boucheporn
Jean-Paul Jager	Adjoint Diesen	mairie.diesen@wanadoo.fr et jpjager@orange.fr		
Thomas Humbertclaude	SEE	thomas.humbertclaude@lyonnaise-des-eaux.fr		
Nadine MAILLARD	Commune de Ham-sous-Varsberg	nadine.maillard@hamsousvarsberg.fr	03 87 93 74 00	3 rue du ruisseau 57880 Ham-sous-Varsberg
René NIEDERCORN	GECNAL	rene.niedercorn@orange.fr	06 48 03 61 77	rue des sapins 57890 Diesen
Jean-Denis STAHL	Trésorier et représentant de l'AAPPMA Creutzwald	jean-denis.stahl@wanadoo.fr		
Henri JAGER	Commune de Ham-sous-Varsberg	henri.jager@hamsousvarsberg.fr	06 24 59 78 53	3 rue du ruisseau 57880 Ham-sous-Varsberg
Florent HAYOTTE	Conseil Général 57	florent.hayotte@cg57.fr	03 87 78 07 40	-
Lucien KERN	Commune de Porcelette	mairie-porcelette2@wanadoo.fr		c

**Introduction de Mr le maire de Ham-sous-Varsberg**

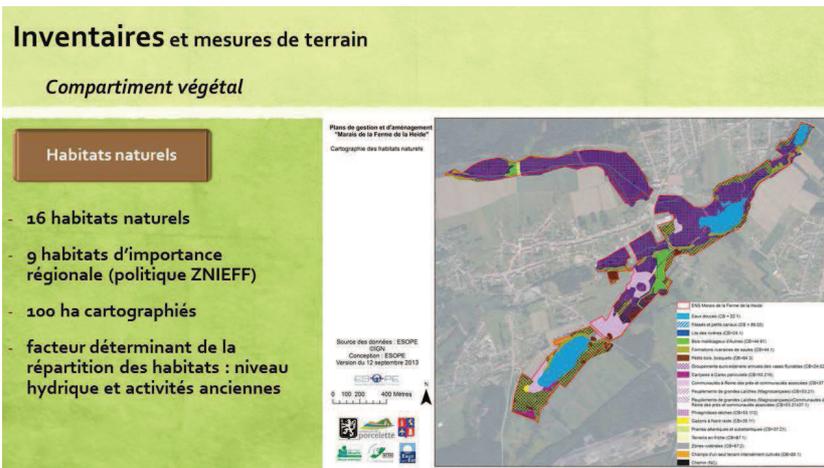
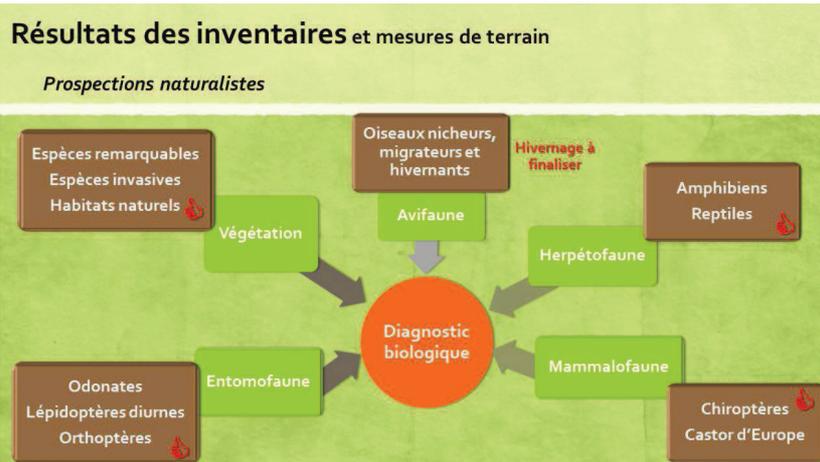
**Mr Beck** ouvre la séance du troisième comité de pilotage concernant la réalisation du diagnostic environnemental et des plans de gestion et d'aménagement du site ENS « Marais de la Ferme de la Heide » en remerciant l'ensemble des participants pour leur présence.

**Mr Beck** excuse l'absence des maires de Diesen et Porcelette qui sont représentés par des adjoints.

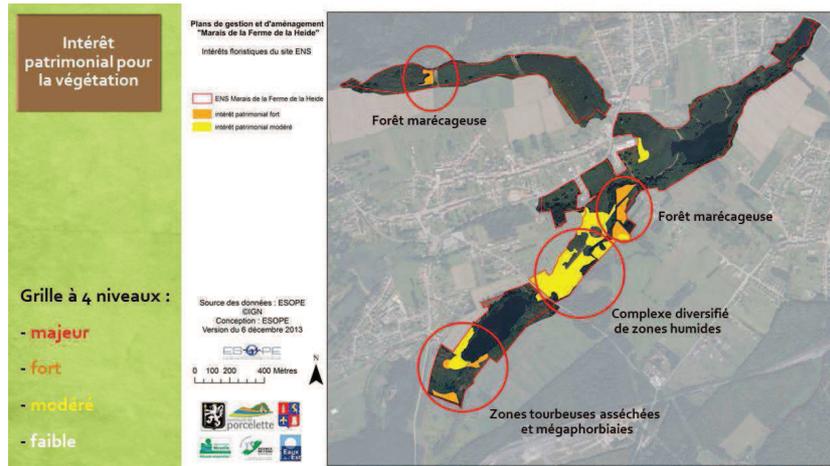
**Présentation de l'état d'avancement de l'étude :**

Christelle Jager expose le résultat des prospections écologiques ainsi que les pistes de gestion et d'aménagement du site ENS.





Diagnostic environnemental, plans de gestion et d'aménagement  
Site ENS « Marais de la Ferme de la Heide »



Mr Kremer demande s'il est possible que l'ONF soit destinataire des études réalisées sur le site ENS, notamment au niveau de la zone de forêt marécageuse présente au niveau du ruisseau de Guerting. Il serait en effet intéressant que l'ONF puisse intégrer les résultats de la présente étude aux futurs aménagements forestiers. Mlle Jager indique que ces informations seront disponibles en mairie de Ham-sous-Varsberg en fin de mission, sous format papier et informatique.

### Inventaires et mesures de terrain

#### Avifaune

Oiseaux nicheurs, migrateurs et hivernants

Parcours pédestre (6 passages), pour recenser l'avifaune migratrice et/ou hivernante

**À faire :**  
3 demi-journées migration / hivernage prévues en décembre 2023 / janvier 2024 et février 2024.

Protocole I.P.A. (2 sessions de 2 matinées sur 9 points IPA) et prospections complémentaires pour recenser l'avifaune nicheuse (journées et nocturnes)



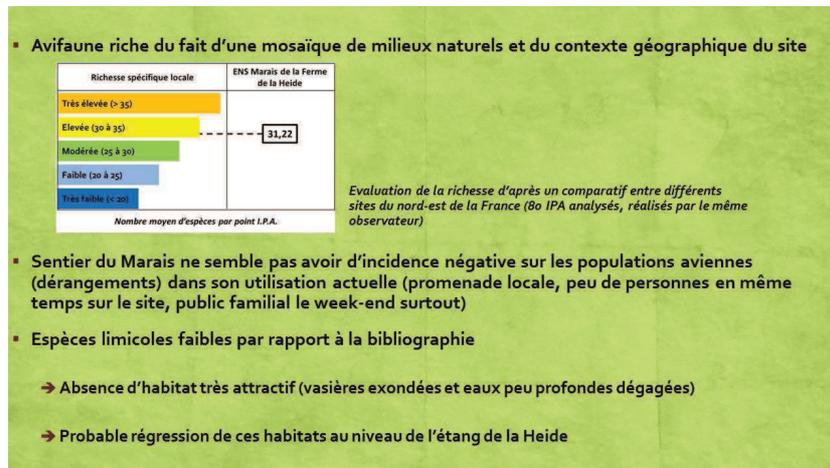
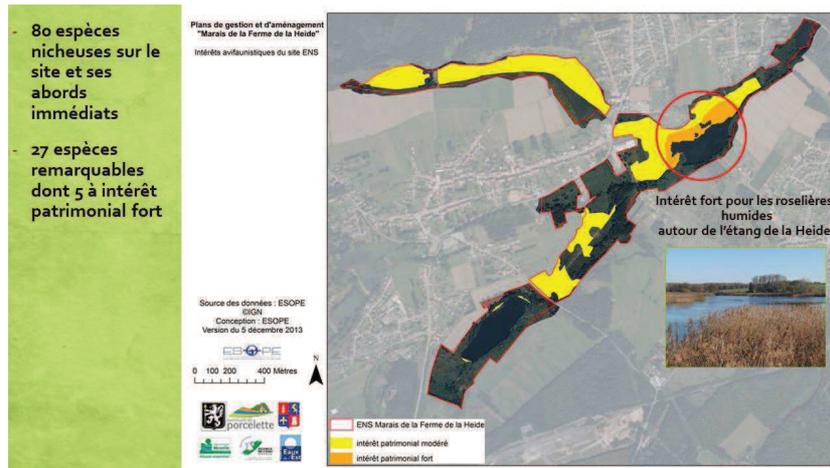
*L'observatoire de l'étang de l'Escherbruch mis à profit pour l'étude des oiseaux (photo ESQPE)*



*Le Busard des roseaux est un rapace emblématique des zones humides qui niche sur le marais (photo A. Mikolajewski / CC BY-SA)*



Diagnostic environnemental, plans de gestion et d'aménagement  
Site ENS « Marais de la Ferme de la Heide »



**Mr Nidercorn** précise que la quiétude pour les oiseaux observée au niveau du Sentier du Marais résulte surtout de l'écran végétal existant entre le sentier et le plan d'eau. **Mr Hayotte** rappelle que le sentier a été conçu pour maintenir ce rideau d'arbres avec la présence ponctuellement de points de vue sur l'étang (observatoire notamment). Il sera ainsi intéressant désormais d'expliquer au public qui utilise le Sentier du Marais l'intérêt de cet écran végétal et les raisons qui ont conduit à ne pas créer de cheminement pédestre en contact direct avec l'étang.

**Mr Nidercorn** indique quant à lui que l'étang de la Heide a effectivement changé depuis plusieurs années. Depuis plusieurs décennies, l'envasement de la pièce d'eau est de plus en plus prononcé et les roseaux ont tendance à gagner sur la surface en eau. De plus, existait autrefois une « plage » à l'ouest de l'étang (ban de Porcelette) qui était remaniée régulièrement avec dépôts de limons. Cette « plage » était propice aux limicoles. **Mr Nidercorn** souhaite également connaître les effectifs de la Tortue de Floride lors des prospections de 2013. Renseignements pris après la réunion, une seule observation de Tortue de Floride a été réalisée en 2013 (1 individu de taille importante).



Mr Kremer précise que le secteur du ruisseau de Guerting est plus humide cette année que les années précédentes. En effet, il y a de l'eau depuis le printemps alors que les autres années montraient un secteur asséché rapidement en saison printanière ou estivale.

### Inventaires et mesures de terrain

#### Mammifères

Mammifères terrestres et chauves-souris

Pour les chauves-souris, utilisation d'un détecteur 'ultrasons' pour les animaux en chasse et recherche de gîtes estivaux (arbres gîtes + contrôle de certains bâtiments)

18 gîtes estivaux potentiels visités : 3 églises ; 1 ferme, 9 immeubles publics (mairie, école, ...), 1 maison privée et 4 ponts

Pour les mammifères terrestres, recherche des indices de présence (traces et empreintes, coupes d'arbres, ...)

→ Focus sur le Castor d'Europe



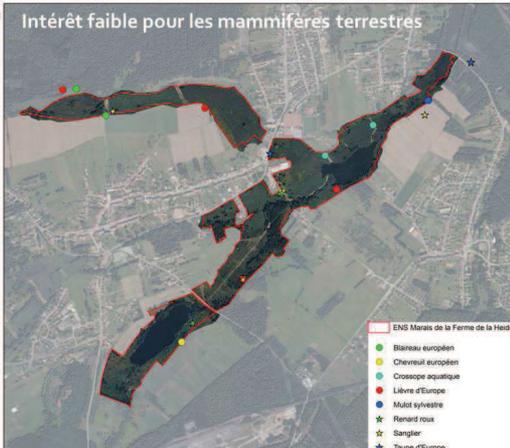
Castor d'Europe connu sur le cours de la Bisten (photo Juandev / CC-BY-SA-3.0) en aval du site ENS



Utilisation du détecteur (photo Neomys)

**Mr Stahl** souhaite savoir où se localise le Castor le long de la Bisten par rapport à Creutzwald. **Mr Nidercorn** indique que le Castor se localise en aval de l'étang de Creutzwald.

- 8 espèces de mammifères terrestres contactées, dont la Musaraigne aquatique protégée au plan national
- Pas d'observation de Castor malgré sa présence en aval. La digue du plan d'eau de Creutzwald (rue de la Bonne Fontaine) constitue un barrage infranchissable (chute d'eau de 4 à 5 m, murs et barrières, ...)



Intérêt faible pour les mammifères terrestres

Source des données : ESOPÉ 0204  
Conception : ESOPÉ  
Version du 5 décembre 2013

0 100 200 400 Mètres

ENS Marais de la Ferme de la Heide

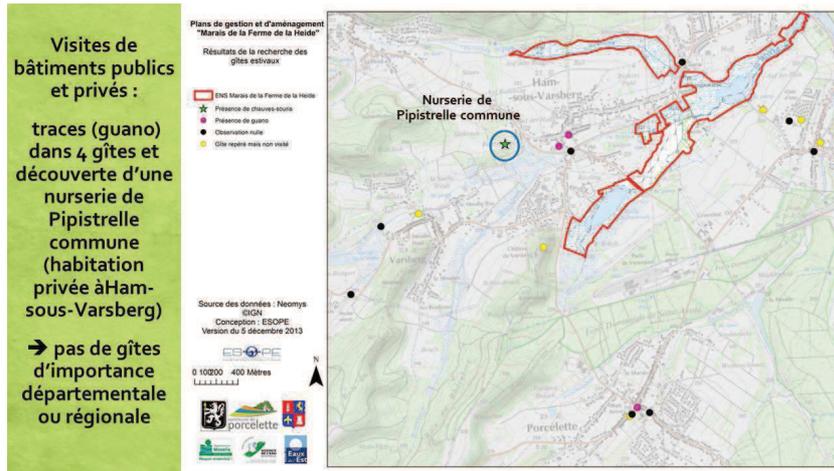
- Blaireau européen
- Chevreuil européen
- Crossope aquatique
- Lièvre d'Europe
- Mulot sylvestre
- ★ Renard roux
- ★ Sanglier
- ★ Teuque d'Europe

**Mr Jager Henri** demande si des mammifères de type fouine et martre ont été observés sur le site ENS. **Mlle Jager** indique que non mais que les prospections de ces espèces sont complexes et nécessitent la mise en place de piégeages (protocole non compris dans le cadre de la présente mission). **Mme Maillard** indique que ce type de mammifère est bien présent sur le ban de Ham-sous-Varsberg, au regard des dégâts occasionnés sur les véhicules, ces espèces rongent en effet les câbles des véhicules contenant de la cellulose.

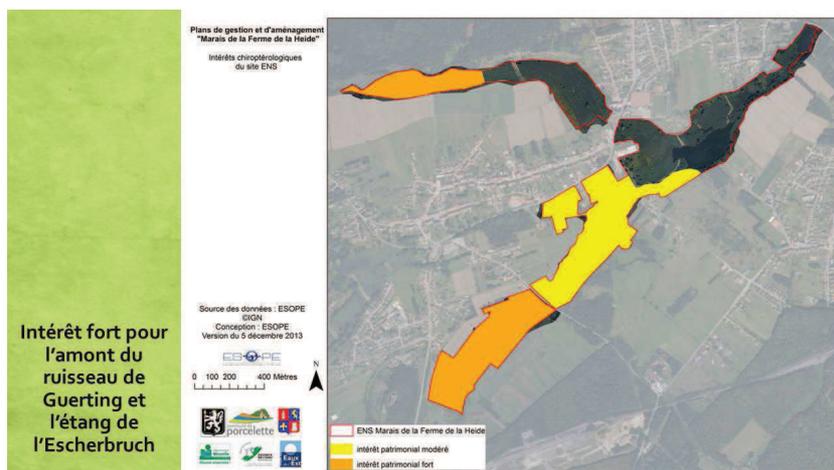
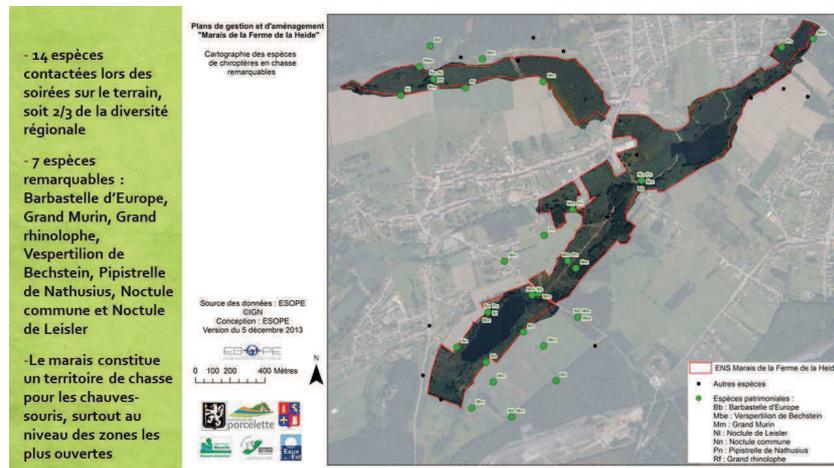
**Mr Jager Henri** indique un site supplémentaire qui aurait pu faire l'objet de prospections concernant les gîtes à chauves-souris. Il s'agit des cavernes du château (maison derrière le Chemin du Berger) qui correspondent à d'anciens tunnels et à des grottes. **Mlle Jager** indique que ces milieux n'ont pas été prospectés en 2013 car leur présence n'était pas connue des prospecteurs. Si de nouvelles prospections sont organisées dans le secteur, ces grottes devront être prospectées.

**Mr Hayotte** précise que des gîtes sont connus dans les environs, notamment sur les communes de Falck (2 mines) et de Dalem. Les espèces de chauves-souris pouvant avoir d'importants rayons de déplacement, les gîtes peuvent être éloignés du Marais de la Ferme de la Heide. **Mr Nidercorn** précise également qu'il existe plusieurs types de gîtes (estivaux, d'hibernation, ...).

Diagnostic environnemental, plans de gestion et d'aménagement  
Site ENS « Marais de la Ferme de la Heide »



Mr Beck souhaite savoir s'il est possible d'obtenir l'adresse de la nurserie de Pipistrelle commune sur le ban de Ham-sous-Varsberg. Mlle Jager enverra cette information en mairie.



### Inventaires et mesures de terrain

#### Insectes

Odonates  
Lépidoptères diurnes  
Orthoptères



(photo ESOPE)

*Leste des bois, un odonate du Marais*



(photo ESOPE)

*Conocéphale des roseaux, sauterelle discrète qui vit dans les formations végétales du Marais*



(photo ESOPE)

*Cuivré des marais, espèce remarquable à rechercher*

**88 espèces d'insectes observées sur le site en 2013**

**Insectes typiques des zones humides + espèces inféodées aux zones sèches périphériques (pelouses acides) qui n'utilisent pas le marais (cas des orthoptères)**

Plans de gestion et d'aménagement "Marais de la Ferme de la Heide"

Cartographie des espèces entomologiques remarquables

- ENS Marais de la Ferme de la Heide
- Arome musquée
- Lucane cerf-volant
- Cuivré des marais
- Ensanglanté de l'Oseille
- Aeschna isocèle
- Leste des bois
- Conocéphale des roseaux
- Criquet de la Palène
- Criquet des jachères
- Criquet ensanglanté
- Decticelle bicolor
- Decticelle grisâtre
- Dectique verrucivore
- Gomphocère tacheté
- Oedipode turquoise

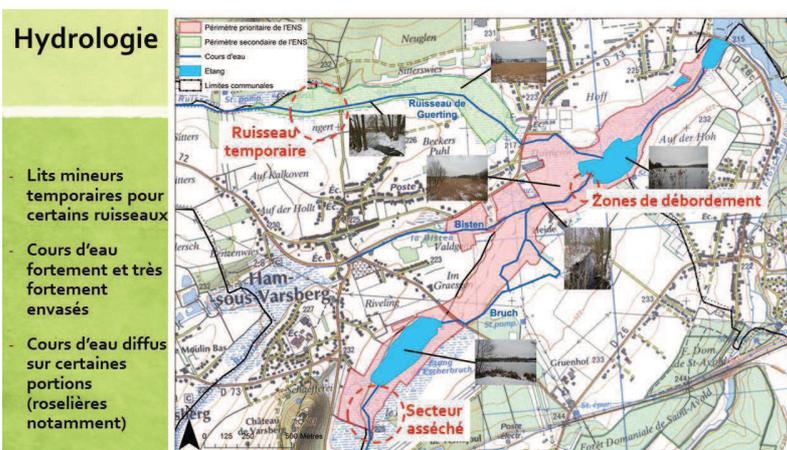
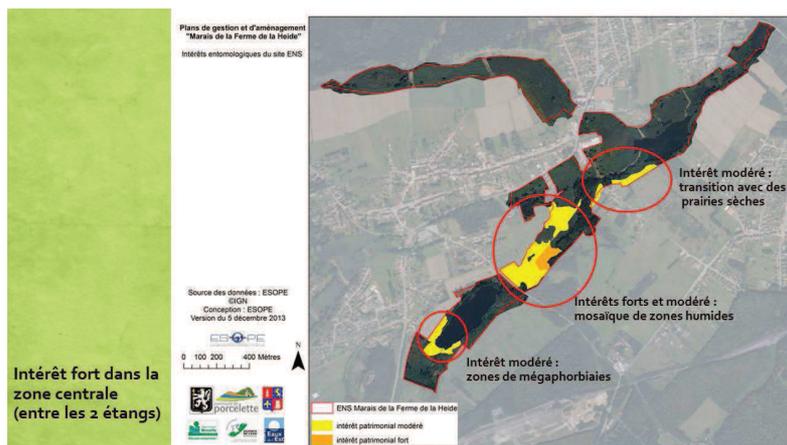
Source des données : ESOPE  
IGN  
Conception : ESOPE  
Version du 5 décembre 2013



0 100 200 400 Mètres

- **Odonates : 29 espèces contactées dont 2 remarquables** (Aeschna isocèle, Leste des bois)
  - **Orthoptères : 24 espèces contactées dont 9 d'importance régionale** (Dectique verrucivore, Decticelle bicolor, Criquet des jachères, Gomphocère tacheté, Criquet de la Palène, Decticelle grisâtre, Conocéphale des roseaux, Criquet ensanglanté et Oedipode turquoise). **Seules 2 espèces sont présentes au sein du marais** (Conocéphale des roseaux et Criquet ensanglanté)
  - **Lépidoptères : 33 espèces contactées dont 2 d'importance régionale** (Cuivré des marais et Ensanglanté de l'Oseille)
  - **Coléoptères : 2 espèces identifiées d'importance régionale** (Lucane cerf-volant, Arome musquée)
- ➔ **15 espèces d'insectes d'importance régionale**



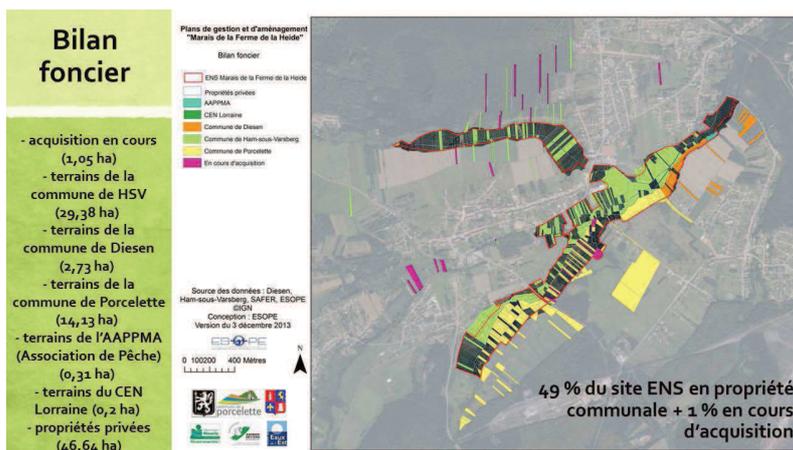


**Mr Kremer** observe localement des modifications de l'écoulement des eaux depuis plusieurs années, notamment en bas de la route qui mène de Boucheporn à Porcelette. En effet, cette zone basse à l'entrée de Porcelette est de plus en plus sujette aux inondations avec une stagnation importante de l'eau dans le secteur et des infiltrations. Auparavant, cette eau arrivait en amont de l'étang de l'Escherbruch. Cette observation peut expliquer l'assèchement observé en amont de l'étang au niveau du site ENS.

**Mr Beck** précise que les études menées par Charbonnages de France dans le cadre de l'arrêt de l'exploitation minière ne sont plus d'actualité en termes de prédiction. En effet, les prélèvements dans la nappe des grès du Trias sont bien inférieurs à ceux qui étaient attendus lors des évaluations réalisées à l'époque. Ainsi, le niveau d'eau après la remontée des eaux de la nappe pourrait se situer au-dessus des prévisions.

**Mr Stahl** indique qu'il observe une importante remontée d'eau ces dernières années, à l'occasion notamment de travaux de construction d'une habitation sur le ban de Ham-sous-Varsberg où des pompages ont dû être entrepris afin de mener à bien les travaux liés aux fondations. **Mr Jager Henri** précise qu'il s'agit des eaux issues de la nappe alluviale et que cela a toujours été le cas sur le ban communal ; la commune doit généralement mettre en place un pompage dès la réalisation de travaux.

**Mr Bessagnet** souhaite savoir où en sont les réflexions concernant la nappe sur la commune de Ham-sous-Varsberg et qui participe au SAGE de Bassin Houiller au niveau local. **Mr Beck** indique que des spécialistes sont récemment passés sur la commune et ont visité plusieurs bâtiments et habitations. La municipalité est en attente du retour de ces spécialistes. De plus, la DREAL Lorraine et le BRGM envisageaient l'implantation d'une station de pompage derrière la mairie de Ham-sous-Varsberg. Le projet semble désormais abandonné, la nappe étant trop proche de la surface. En conséquence, les alternatives qui seraient mises en place correspondraient à la mise en place de pompes individuelles pour protéger les habitations et bâtiments concernés. Par ailleurs Mr Beck participe au SAGE.



## Pistes de gestion au sein du site ENS

### OBJECTIFS DE GESTION

- ☛ Conserver une mosaïque d'habitats humides au sein du site ENS (biodiversité élevée et valeur paysagère)
- ☛ Améliorer la biodiversité au niveau de certains secteurs anciennement utilisés par l'agriculture
- ☛ Améliorer les capacités d'accueil de l'étang de la Heide pour l'avifaune

### STRATEGIE D'INTERVENTION A DEFINIR

- ☛ **Gestion cynégétique**  
Adjudications de chasse à renouveler en 2015  
*Préconisations spécifiques afin de cadrer les activités de chasse ?*
- ☛ **Gestion des cours d'eau**  
Etude actuellement en cours et pré-configuration d'un structure en charge de la gestion des cours d'eau  
*Préconisations de gestion des cours d'eau à l'échelle du site ENS dans le cas où des travaux seraient prévus sur la Bisten et ses affluents ?*
- ☛ **Gestion de la future remontée des eaux de la nappe dans le contexte après-mine**  
*Pas d'interventions sur les roselières actuellement sèches (47 ha ~ 47 % du site ENS) en partant du principe que la remontée de la nappe aura une incidence positive sur ces milieux (flore et faune) et qu'une intervention les prochaines années s'avèrera lourde et coûteuse au plan financier sans réel gain écologique ?*

**Mr Bessaguet** informe l'assistance de la future création d'un organisme en charge de la gestion de la Bisten et de ses affluents. Une fois cette instance en place, des travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau pourront être engagés. Une étude est d'ailleurs déjà réalisée sur le sujet. Par la suite, une fois cette structure en place, d'autres interventions pourront éventuellement être menées afin d'améliorer l'écoulement des eaux, notamment en cas de remontée des eaux de la nappe. Il convient désormais d'attendre la création de cet organisme qui aura en charge la gestion de la Bisten et de ses affluents. **Mr Beck** (dont la commune a adhéré dès les premières heures à l'idée de créer ce « syndicat intercommunal de renaturation de la Bisten et de ses affluents ») précise quant à lui que le fait de faire s'écouler la Bisten dans de meilleures conditions (en supprimant par exemple les plantes qui ralentissent le débit), permettra de limiter les écoulements verticaux vers les nappes phréatiques et alluviales.

**Mr Bessaguet** indique qu'il y a toujours des décalages entre les prédictions et la réalité du terrain, notamment en termes de remontée des niveaux d'eau dans le contexte après-mine. **Mr Hayotte** insiste sur l'atout positif que représente la zone humide du Marais de la Ferme de la Heide dans le cas d'une remontée des eaux. En effet, cette zone humide jouera un rôle important par le biais d'un stockage des eaux et d'une épuration naturelle. Dans tous les cas, les préconisations de gestion qui doivent être avancées pour le site ENS devront être cohérentes avec cette future remontée des eaux.

**Mr Hayotte** précise qu'en ce qui concerne les activités de chasse, il est impossible de sortir les sites naturels à enjeu écologique des lots de chasse d'une commune. Dans tous les cas, ces zones doivent faire partie des territoires chassables, même si les collectivités en sont propriétaires. Il est cependant possible de mettre en œuvre un règlement de chasse avec des modalités cohérentes avec le fonctionnement écologique du site et des espèces sauvages présentes. Ce règlement de chasse trouve notamment son écho dans le cas de l'ouverture du site au public.

**Mr Kremer** pense que ce règlement de chasse doit être réalisé de manière neutre, en ne réfléchissant qu'en termes de biodiversité et d'ouverture au public. **Mr Beck** indique quant à lui que de fortes contraintes peuvent représenter un frein pour les chasseurs qui pourraient ne pas souhaiter présenter leur candidature dans le cadre des prochaines adjudications (2015), même si en contrepartie le prix du lot de chasse diminue. Cependant, les problèmes de sécurité par rapport au Sentier du Marais restent une priorité pour la commune, sachant que des tirs ont déjà été opérés en direction de l'étang de l'Escherbruch alors que des riverains se promenaient sur le sentier pédestre.

**Mr Nidercorn** et **Mr Stahl** posent la question du statut des étangs : eaux closes ou eaux libres ? **Mlle Jager** indique qu'elle a fait une demande officielle à la DDT de la Moselle afin d'avoir une réponse à cette question. Aucune réponse n'a à ce jour été obtenue de l'administration et une relance sera prochainement réalisée.

**Mr Stahl** précise la pêche selon ces deux statuts :

- *eaux libres* : le règlement de la Fédération Nationale de la Pêche devrait être appliqué, avec acquittement d'une carte de pêche comprenant notamment une taxe fédérale. Les choses seraient plus contraintes dans ce cas de figure et le règlement mis en œuvre par les communes devrait suivre les consignes nationales. Dans ce cas de figure, la pêche est autorisée à tous à partir du moment où le pêcheur est détenteur d'une carte de pêche ;
- *eaux closes* : les 3 communes seraient pleinement décisionnaires des activités de pêche sur les étangs avec un éventuel renfort d'une association de pêche ou de tout autre association. Un règlement local est donc possible sur le site.

**Mr Jager Jean-Paul** aborde la problématique des pêches réalisées sur l'étang de la Heide par des personnes venant de l'est de l'Europe. Ils arrivent généralement en nombre sur l'étang et pêchent de manière anarchique et en quantité. **Mr Stahl** explique que ces pêcheurs sont très bien équipés, pêchent beaucoup. Ils vidant, écaillent les poissons dès leur capture puis les stockent dans leur véhicule. Ils pêchent généralement des Carassins, de la Brème et de la Carpe. Il ne s'agit pas d'un prélèvement raisonné de la ressource piscicole et les opérations ne sont pas faites dans le respect de la nature. Ils se rencontrent dans d'autres secteurs comme le lac de Madine ou encore d'étang du Stock.

**Mr Stahl** indique que la définition du statut des étangs est un point important auquel il convient de trouver une réponse. Dans le cas d'eaux closes, il serait en effet intéressant de mettre en place un règlement strict afin de raisonner la pêche. Actuellement l'étang de l'Escherbruch abrite Brochet, Sandre (reproduction), Silure et Perche, ce qui ne représente pas forcément un peuplement intéressant pour les pêcheurs.

**Mr Hayotte** souhaite qu'un équilibre soit trouvé entre les activités de pêche et la biodiversité, de la même manière que pour la chasse. Il convient donc d'organiser cette activité dans l'espace et dans le temps par le biais d'un consensus à créer. Par ailleurs la présence d'un garde pêche serait un élément important qui permettrait de sensibiliser les pêcheurs et le public au respect de la nature.

**Mr Jager Jean-Paul** indique que la pêche sur l'étang de l'Escherbruch ne doit pas être intensifiée car il reste difficile d'expliquer aux visiteurs que le sentier ne s'approche pas de l'étang alors que dans le même temps de nombreux pêcheurs sont présents dans le plan d'eau ou à ses abords. **Mlle Jager**

insiste sur le fait que l'objectif n'est pas de renforcer l'attractivité de l'étang de l'Escherbruch pour la pêche mais bien d'organiser les choses. L'idée n'est pas de transformer l'étang en spot de pêche qui attirerait beaucoup de monde.

**Mr Beck** précise que l'implantation de panneaux d'informations concernant la pêche serait un plus pour encadrer cette pratique indiquant au passage qu'il ne serait pas judicieux d'interdire la pratique de cette passion à d'honnêtes gens qui ne font pas de dégâts et qui ne perturbent pas le milieu naturel.

**Mr Kremer** demande s'il ne serait pas judicieux d'attendre avant de travailler sur les modalités de pêche, selon la même problématique que pour les roselières. Ne serait-il pas intéressant d'attendre les remontées d'eau pour statuer quant aux eaux closes ou aux eaux libres ? **Mlle Jager** indique qu'il convient de s'interroger sur cette phase transitoire et de prévoir une réflexion concernant la pêche, même si cette démarche devra peut-être à nouveau réalisée dans plusieurs années.



En ce qui concerne la gestion des milieux naturels par des activités agricoles, **Mr Beck** explique qu'il existe une société basée à Merten (village voisin) qui élève des Highland Cattle (SARL Highland Cattle du Warndt). Cette entreprise agricole est venue présenter ses activités en mairie de Ham-sous-Varsberg. Elle élève des vaches de race Highland Cattle pour le débroussaillage écologique des zones où un traitement mécanique est impossible ou non souhaité.

**Mr Bessaguet** indique quant à lui que la mise en place de ce type de pâturage n'est pas si simple, en raison des surfaces nécessaires au troupeau, de la fragilité des sols et du suivi sanitaire à mener. **Mr Beck** précise que la SARL Highland Cattle du Warndt propose un cahier des charges clair : la pose d'une clôture (à la charge des communes : 2 à 4 € le mètre linéaire) et la participation au fourrage d'hiver, à raison de 450 euros/bovin/an. En termes de charge animale, il convient de considérer la mise en pâturage d'un animal par hectare. Ce type d'intervention est à étudier dans le cadre du plan de gestion, d'autant que l'intérêt pédagogique de ce type de débroussaillage reste indéniable.

Dans le cas de la poursuite de l'étude, il est décidé en séance que **Mlle Jager** analysera la fauche/débroussaillage avec exportation de la matière ainsi que la mise en pâturage des Highland Cattle afin de comparer les deux alternatives. Elle insiste également sur la fragilité de la zone amont de l'étang de l'Escherbruch (ancienne tourbière asséchée) du fait de zones sableuses affleurantes et de la présence de zones sèches et sur le foncier incomplet.

## Pistes de gestion en périphérie du site ENS

### ☛ Migrations d'amphibiens

Mortalité routière au niveau de la RD72 à la sortie de Porcelette en allant vers Ham-sous-Varsberg

- ➔ Mise en place d'un crapauduc (pose de filet et relèves journalières des animaux dans les seaux) aux périodes de migration

### ☛ Amélioration de l'accès aux clochers des églises pour les chauves-souris

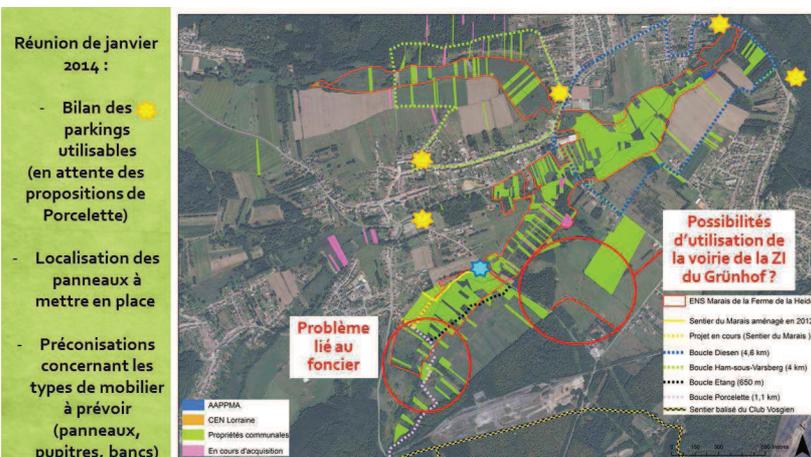
- ➔ Propositions d'aménagements simples empêchant l'accès aux pigeons mais permettant l'accès pour les chauves-souris ayant besoin d'un accès en vol

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un crapauduc, le matériel pourrait être financé par le CG57 (seaux, bâches plastique, ...). Cependant la réalisation d'une infrastructure routière adéquate entraînant des travaux de voiries ne sera pas envisageable. Il conviendra de garder en mémoire que ces aménagements pourront être réalisés si d'autres types de travaux sont envisagés sur cette route départementale. Par ailleurs, une attention particulière devra être portée aux aspects sécuritaires, surtout si des interventions sont menées avec des scolaires.

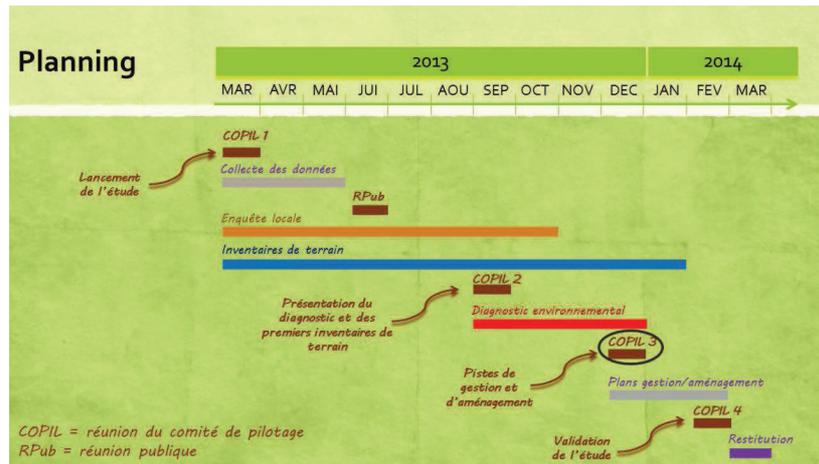
Le GECNAL pourrait être intéressé à la participation à ce dispositif de crapauduc, sous réserve de l'accord de son président, Mr Lusson.

## Pistes d'aménagement du site ENS

- 3 itinéraires à définir reliant les 3 agglomérations au site ENS, en favorisant la création de « boucles de promenade »
- Public familial local et utilisation par les scolaires dans le cadre de projets pédagogiques
- Itinéraires à relier avec les réseaux de sentiers existants (sentiers locaux, Club Vosgien) et les futurs projets en cours (CC du Warndt) + le site ENS « Etang du Moulin » de Porcelette
- Etude de la possibilité de mettre en place une boucle pédestre autour de l'étang de l'Escherbruch afin d'en faire le tour
- Valorisation des aménagements existants (Sentier du Marais, parkings existants, sentiers pédestres déjà balisés, ZI du Grünhof, ...)



Diagnostic environnemental, plans de gestion et d'aménagement  
Site ENS « Marais de la Ferme de la Heide »



A l'issue des discussions, **Mr Beck** clôture la séance en remerciant l'assistance de sa présence.

En l'absence des élus des autres communes, aucune date n'a été retenue pour le prochain (et dernier) comité de pilotage qui devrait avoir lieu fin février 2014, avant les élections municipales. **Mr Beck** et **Mlle Jager** prépareront rapidement un calendrier virtuel afin de caler une date de réunion pour le mois de février prochain.

**Compte-rendu du 4<sup>ème</sup> comité de pilotage du 18 février 2014**  
**Marais de la Ferme de la Heide**  
**Réalisation du diagnostic environnemental et des plans de gestion et  
d'aménagement**

**Feuille de présence :**

Nom, Prénom	Organisme	Mail	Téléphone	Adresse
<b>PRESENTS</b>				
Valentin BECK	Commune de Ham-sous-Varsberg	valentin.beck@hamsousvarsberg.fr	06 08 89 86 56	3 rue du ruisseau 57880 Ham-sous-Varsberg
Eddie MULLER	Commune de Porcelette	mairie-porcelette2@wanadoo.fr	03 87 29 71 71 / 06 89 90 74 44	5 rue de Saint-Avoid 57890 Porcelette
Erwin THIEL	Commune de Diesen	mairie.diesen@wanadoo.fr	03 87 93 06 33	1 rue de Porcelette 57890 Diesen
Denis BAYART	Commune de Ham-sous-Varsberg	denis.bayart@hamsousvarsberg.fr	06 82 40 76 65	3 rue du ruisseau 57880 Ham-sous-Varsberg
Jean-Claude BESSAGUET	Agence de l'Eau Rhin-Meuse	bessaguet@eau-rhin-meuse.fr	06 87 34 47 39	-
Jean-Louis KREMER	ONF Agence Metz - Triage de Boucheporn	jean-louis.kremer@onf.fr	06 16 30 72 94	Maison Forestière 4 rue de la Montagne 57220 Boucheporn
Jean-Paul Jager	Adjoint Diesen	jpjager@orange.fr	06 86 16 73 56	
Jean- Félix ANDRZEJEWSKI	GECNAL	-	03 87 93 33 48	4 rue des Pervenches 57150 Creutzwald
René NIEDERCORN	GECNAL	rene.niedercorn@orange.fr	06 48 03 61 77 - 03 87 93 12 61	rue des sapins 57890 Diesen
Henri JAGER	Commune de Ham-sous-Varsberg	henri.jager@hamsousvarsberg.fr	06 24 59 78 53	36 square du Canada 57880 Ham-sous-Varsberg
Florent HAYOTTE	Conseil Général 57	florent.hayotte@cg57.fr	03 87 78 07 40	-
Jean-Claude BESSAGUET	Agence de l'Eau Rhin-Meuse	bessaguet@eau-rhin-meuse.fr	06 87 34 47 39	-
Christelle JAGER	ESOPE	jager@bureau-etude-esope.com	03 87 73 49 96	2 au Parc 57580 Rémyilly
<b>EXCUSES</b>				
Thomas Humbertclaude	SEE	thomas.humbertclaude@lyonnaise-des-eaux.fr		

**Introduction de Mr le maire de Ham-sous-Varsberg**

**Mr Beck** ouvre la séance du quatrième et dernier comité de pilotage concernant la réalisation du diagnostic environnemental et des plans de gestion et d'aménagement du site ENS « Marais de la Ferme de la Heide » en remerciant l'ensemble des participants pour leur présence.

**Mr Beck** indique également que la prochaine étape consistera à communiquer autour du projet de préservation et de valorisation du Marais de la Ferme de la Heide. Dans ce contexte, les élus doivent dans un premier temps prendre connaissance des documents établis dans le cadre de la mission, se les approprier pour ensuite en assurer la communication, que ce soit au niveau des écoles avec notamment une rencontre des directeurs des écoles à programmer ou au niveau du grand public avec la diffusion dans la presse à organiser.

**Restitution de l'étude :**

**Mlle Jager** expose les mesures de gestion et d'aménagement proposées sur le site ENS, à l'issue de l'année d'étude réalisée.

